Nations Unies S/PV.8839

Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

Provisoire

8839e séance
Jeudi 19 août 2021, à 10 heures
New York

Président :	M. Jaishankar	(Inde)
Membres :	Chine	M. Dai Bing
	Estonie	M. Lipand
	États-Unis d'Amérique	Mme Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	Mme Broadhurst Estival
	Irlande	Mme Byrne Nason
	Kenya	M. Kimani
	Mexique	Mme Buenrostro Massieu
	Niger	M. Aougi
	Norvège	M. Kvalheim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme Prince
	Tunisie	M. Ladeb
	Viet Nam	M. Pham

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Treizième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2021/682)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

21-23025 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Treizième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2021/682)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme ; Mme Michèle Coninsx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ; et M. Davood Moradian, Directeur général de l'Institut afghan d'études stratégiques.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/682, qui contient le treizième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

Je donne maintenant la parole à M. Voronkov.

M. Voronkov (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à présenter mes sincères condoléances aux gouvernements et aux citoyens de tous les États Membres qui ont récemment subi une forme ou une manifestation quelconque du terrorisme. J'adresse mes pensées sincères et toute ma sympathie aux survivants et aux familles des victimes.

Demain, nous commémorerons la quatrième Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, avec la participation du Secrétaire général. Nous devons déployer des efforts quotidiens pour prévenir et atténuer la douleur et la souffrance que cause le terrorisme. Je remercie le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de présenter le treizième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2021/682), conformément à la résolution 2368 (2017). Je suis heureux que la Sous-Secrétaire générale, Michèle Coninsx, se joigne à moi aujourd'hui, même si ce n'est malheureusement que par écran interposé, pour présenter le rapport, que nos bureaux ont élaboré conjointement avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, dirigée par M. Edmund Fitton-Brown. Je saisis cette occasion pour saluer l'excellent travail de l'Équipe de surveillance, qui a récemment publié son vingt-huitième rapport sur la menace que posent Daech et Al-Qaida (voir S/2021/655).

Nous suivons tous l'évolution rapide de la situation en Afghanistan, qui pourrait avoir de profondes répercussions pour la paix et la sécurité dans le monde entier. L'on ne peut donc que se féliciter que M. Davood Moradian présentera lui aussi un exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui. Je souhaite faire écho à l'appel lancé par le Secrétaire général au Conseil de sécurité en début de semaine afin qu'il utilise tous les moyens à sa disposition pour empêcher que l'Afghanistan ne soit utilisé comme une plateforme ou un refuge pour les terroristes. À cet égard, souvenons-nous que plusieurs membres des Taliban restent désignés comme terroristes, conformément au régime de sanctions mis en place en application de la résolution 1988 (2011). Je prends également acte des préoccupations exprimées par certains membres du Conseil de sécurité concernant la libération de prisonniers affiliés à Al-Qaida et Daech.

En dépit des événements récents en Afghanistan, le treizième rapport du Secrétaire général sur Daech reste valable. L'accent mis sur l'interaction entre le conflit armé, la fragilité de l'État et le terrorisme en Afghanistan ne fait pas exception. Le rapport note également que Daech a élargi sa présence en Afghanistan. Nous devrons faire en sorte que l'Afghanistan ne soit plus jamais utilisé comme rampe de lancement pour le terrorisme mondial. Globalement, la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales est restée importante au cours de la période considérée et constante au cours des six derniers mois, suscitant une forte préoccupation internationale. Daech a continué d'exploiter les perturbations, les griefs et les menaces au développement suscités par la pandémie pour se regrouper, recruter de nouveaux disciples et intensifier ses activités, en ligne comme sur le terrain. Son noyau dur en Iraq et en Syrie continue d'avoir accès à des ressources financières secrètes importantes, qui

sont estimées entre 25 et 50 millions de dollars. Daech a continué de décentraliser sa gouvernance et l'autonomie, les capacités et la confiance accumulées par ses affiliés régionaux pourraient offrir de nouvelles possibilités à ce groupe, notamment celle d'orchestrer des attaques internationales et de déterminer l'incidence futur de Daech à l'échelle mondiale.

Dans bon nombre de secteurs, les confinements liés à la maladie à coronavirus (COVID-19) étaient plus généralisés au début de 2021 qu'en 2020, mais des attentats préparés en prévision de l'assouplissement des restrictions ne sont pas exclus. Il existe un risque accru d'attaques menées par des acteurs isolés ou des petits groupes encouragés par Daech, voire commandés à distance, y compris en ligne.

Ce n'est que par des mesures de coopération entre les pays et au sein de ceux-ci, notamment avec la société civile et le secteur privé, que nous pourrons contrer la menace terroriste en ligne. Je me félicite, à cet égard, du tout premier débat de haut niveau sur la cybersécurité organisé le 29 juin par le Conseil (voir S/2021/621), ainsi que des initiatives prises au niveau régional.

Daech continue de s'employer à reconstituer ses capacités en Iraq et en Syrie, lesquelles sont organisées en petites cellules qui se cachent dans les déserts et les zones rurales et mènent une insurrection contre les forces de sécurité tout franchissant la frontière entre les deux pays pour éviter d'être capturées. Cependant, c'est l'absence de solution globale au sort de milliers d'individus, qui ont des liens présumés avec Daech et sont restés bloqués en Iraq et en Syrie, qui pourrait déterminer la physionomie de la future menace terroriste à moyen et long terme, au niveau non seulement local mais mondial.

Les conditions dans les centres de détention et les camps de déplacés du nord-est de la Syrie se sont encore détériorées, notamment dans le camp de Hol. Plusieurs cas d'évasion, de radicalisation terroriste, de collecte de fonds, de contrebande d'armes, de formation et d'incitation ont encore été signalés, ainsi que des assassinats et des disparitions forcées. Des milliers d'enfants pris dans cette incertitude, alors même qu'ils n'y sont pour rien, continuent de voir leurs droits bafoués et violés au quotidien.

Je salue les efforts des États Membres qui ont rapatrié leurs citoyens depuis mon dernier exposé au Conseil, en février (voir S/2021/140). Toutefois, le rythme en est trop lent au regard de l'ampleur de la situation sur le plan humanitaire et des droits de l'homme, et de son caractère prioritaire en matière de sécurité stratégique, d'autant qu'elle ne fait que gagner en complexité. En outre, je crois que les faits nouveaux survenus en Afghanistan pourraient donner lieu à un environnement plus dangereux encore dans ces camps, avec des conséquences imprévisibles. Je relaie l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils rapatrient de leur plein gré toutes les personnes concernées, en particulier les enfants, conformément au droit international et avec le consentement des gouvernements compétents.

Le mois prochain, nous inaugurerons officiellement le pacte mondial que mon bureau coordonne avec l'UNICEF afin de faciliter un appui de l'ensemble de l'ONU aux États Membres qui en font la demande, concernant la protection, le rapatriement de plein gré, ainsi que la poursuite, la réadaptation et la réintégration des personnes suspectées d'avoir des liens avec des groupes terroristes désignés par l'ONU, qui retournent d'Iraq et de Syrie. Nous avons déjà commencé à déployer ce mécanisme d'appui au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan, et un exercice de cadrage a été entrepris pour accompagner l'Iraq.

Comme le décrit le rapport du Secrétaire général, l'évolution la plus alarmante au cours des six derniers mois a été l'expansion de Daech en Afrique, où il se propage depuis le Mali vers le Burkina Faso et le Niger et fait des incursions depuis le Nigéria au Cameroun, au Niger et au Tchad et, depuis le Mozambique, en Tanzanie. Il est urgent d'y opposer une réponse mondiale, en appui aux efforts déployés par les pays d'Afrique et les organisations régionales pour lutter contre le terrorisme et ses articulations avec le conflit, la criminalité organisée et les déficits de gouvernance et de développement, comme l'ont souligné un large éventail d'États Membres durant la deuxième édition de la Semaine de la lutte contre le terrorisme, qui s'est tenue à New York du 28 au 30 juin.

L'organisation affiliée à Daech dans le Grand Sahara a tué plusieurs centaines de civils depuis le début de l'année, au cours d'attaques de grande envergure au Mali, au Burkina Faso et au Niger. En toute probabilité, le groupe baptisé « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » va profiter de l'affaiblissement de Boko Haram. La situation dans l'ensemble de la région pourrait être aggravée par l'arrivée de terroristes et autres combattants étrangers en provenance de la Libye. L'expansion de Daech en Afrique centrale, notamment dans le nord du Mozambique, pourrait avoir de

profondes répercussions sur la paix et la sécurité dans la région et doit être abordée de façon prioritaire au moyen d'une démarche régionale cohérente, car les affiliés du groupe pourraient chercher à tirer parti des différends intercommunautaires et des activités de trafic.

En Europe, la menace de Daech continue d'être contenue par les restrictions liées à la pandémie. Le risque d'attaques terroristes perpétrées par des acteurs isolés, radicalisés et incités en ligne, en particulier des jeunes vulnérables, reste la principale préoccupation, de même que la radicalisation terroriste dans les prisons.

La Sous-Secrétaire générale Coninsx fournira sous peu au Conseil des informations sur l'appui que le système des Nations Unies a apporté ces derniers mois aux États Membres pour contrer la menace que représente Daech. Mon bureau continue de travailler en étroite collaboration avec tous nos partenaires pour assurer la continuité des activités pendant la pandémie et pour faire avancer la mise en œuvre de nos programmes et projets mondiaux adaptés aux besoins des États Membres. Ces efforts sont appuyés par notre présence sur le terrain, lorsque les États Membres en font la demande, notamment le Bureau de programme pour la lutte contre le terrorisme et la formation en Afrique, situé à Rabat, et le Bureau de programme sur l'engagement parlementaire, à Doha, qui ont été inaugurés en juin, en partenariat avec le Maroc et le Qatar, respectivement.

Comme suite à la résolution 2462 (2019), notre programme mondial visant à détecter, prévenir et combattre le financement du terrorisme mène une initiative conjointe avec le Forum mondial de lutte contre le terrorisme pour identifier et diffuser les bonnes pratiques permettant de lutter efficacement contre le financement du terrorisme tout en préservant l'espace civique.

Le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, que dirige mon bureau pour aider les États Membres à mettre en place des système de renseignements préalables concernant les voyageurs et de dossiers passagers, conformément aux résolutions 2178 (2014), 2396 (2017) et 2482 (2019), compte désormais 43 bénéficiaires. Le Programme a tenu trois évaluations virtuelles à l'intention de l'Afrique du Sud, de Djibouti et de la Mongolie, et des formations interactives en ligne à l'intention de la Gambie, de la Sierra Leone et des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Nous avons également achevé une série de visites d'étude virtuelles en Belgique, en Colombie, en Espagne, dans la Fédération de Russie et en Norvège, à l'intention des bénéficiaires de notre programme sur les mécanismes nationaux de coordination interinstitutions, également appelés cellules de fusion, et nous avons lancé, en janvier, un nouveau programme mondial de lutte contre les menaces terroristes pesant sur des cibles vulnérables.

L'année 2021 est une année charnière pour la lutte menée au niveau international contre le terrorisme. Il n'y a pas de meilleur moment pour que les États Membres renouvellent leur attachement à l'action multilatérale contre le terrorisme menée sous l'égide de l'ONU. Il y a 20 ans, au lendemain des attaques terroristes du 11 septembre 2001 perpétrées par Al-Qaida, le Conseil de sécurité avait donné une impulsion et une orientation décisives en adoptant un texte historique, la résolution 1373 (2001), et en créant le Comité contre le terrorisme.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des menaces terroristes transnationales, telles que Daech et Al-Qaida, qui perdurent et sont à même de s'adapter aux nouvelles technologies tout en étendant leur emprise sur des personnes et des groupes qui commettent des attaques terroristes motivées par la xénophobie, le racisme et d'autres formes d'intolérance. L'unité et le rôle de chef de file du Conseil de sécurité restent aussi essentiels aujourd'hui qu'ils l'étaient en 2001 pour lutter contre le terrorisme de manière soutenue, collective, efficace et fondée sur des principes, dans le respect de l'état de droit, des droits de l'homme et de l'égalité des sexes et en préservant l'action humanitaire.

Cette année marque également le quinzième anniversaire de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et le dixième anniversaire du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme qui dépend de mon bureau. J'ai donc été très encouragé par le succès de notre deuxième Semaine de la lutte contre le terrorisme en juin, au cours de laquelle les États Membres ont participé activement à la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, organisée par le Secrétaire général. Je me félicite également vivement de l'adoption par consensus par l'Assemblée générale de la résolution 75/291, une résolution complète et tournée vers l'avenir sur le septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

C'est de bon augure pour nos efforts collectifs et de mauvais augure pour Daech et les autres terroristes. Le système des Nations Unies, par le biais du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, est prêt à appuyer le Conseil de sécurité et tous les États

Membres. J'attends avec intérêt de recevoir les orientations du Conseil alors que nous entrons dans une nouvelle décennie de lutte contre le terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Voronkov de son exposé.

Je donne à présent la parole à M^me^ Coninsx.

M^me^ Coninsx (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissante de l'occasion qui m'est donnée de présenter au Conseil de sécurité le treizième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech) et sur l'action menée par l'ONU pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2021/682). Je remercie également le Secrétaire général adjoint Voronkov de son exposé et félicite le Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT) et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, dirigée par M. Edmund Fitton-Brown, de leur précieuse contribution au rapport.

Comme l'a dit à juste titre le Secrétaire général adjoint Voronkov, nous sommes tous témoins de l'évolution rapide de la situation en Afghanistan. Je me fais également l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général au Conseil de sécurité pour qu'il prenne toutes les mesures possibles afin que la situation en Afghanistan ne conduise pas à l'utilisation du pays comme refuge pour le terrorisme.

Malgré les progrès bienvenus dans le déploiement des vaccins, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a continué à avoir des conséquences négatives dans la plupart des zones de tension au cours des derniers mois. Cependant, comme nous l'avons souligné dans le dernier document analytique mis à jour par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), publié en juin 2021, l'incidence de la COVID-19 sur le terrorisme et le contre-terrorisme est plus mitigée.

Dans de nombreuses zones exemptes de conflits, les restrictions liées à la pandémie ont continué à contribuer à la répression de l'activité terroriste. En revanche, dans les zones de conflit, où ces restrictions ont moins d'effet, l'interaction croissante entre le terrorisme, la fragilité et les conflits a exacerbé la menace. En effet, Daech et ses affiliés continuent de représenter une menace importante en Afrique occidentale, orientale et centrale ainsi qu'en Afghanistan, tout en poursuivant à titre prioritaire leurs efforts de regroupement et de résurgence en Iraq et en République arabe syrienne. Le document analytique de la DECT souligne également les conséquences croissantes de la pandémie sur les programmes humanitaires à travers le monde, notamment en Iraq et en République arabe syrienne. Nous restons préoccupés par la situation catastrophique dans laquelle se trouvent les personnes, principalement des femmes et des enfants, qui auraient des liens avec Daech.

Grâce à la composante virtuelle des récentes visites d'évaluation hybrides effectuées par le Comité contre le terrorisme en Iraq et dans d'autres États Membres depuis lesquels les combattants terroristes étrangers se sont rendus dans les zones de conflit, la DECT a continué à surveiller le respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Bien que les entités des Nations Unies continuent de promouvoir le retour sûr, volontaire et conforme aux droits de l'homme des ressortissants étrangers d'Iraq et de la République arabe syrienne, beaucoup restent bloqués dans des camps surpeuplés, avec un accès limité aux services essentiels, à une procédure régulière et à un procès équitable.

La pandémie n'a fait qu'aggraver ces préoccupations. Dans son rapport, le Secrétaire général souligne que la violence dans les camps, les disparitions forcées et d'autres violations des droits de l'homme constituent de graves préoccupations, sans compter les retours forcés, la prévention des retours et le traitement discriminatoire des familles qui auraient des liens avec Daech. Il faut redoubler d'efforts pour créer des conditions à même de promouvoir la cohésion sociale et de prévenir toute nouvelle violence de Daech, tout en garantissant le respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

Ces défis nous rappellent une fois de plus qu'il est indispensable d'intensifier les efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme. À cet égard, je me suis félicitée des discussions qui ont eu lieu au cours des récentes visites d'évaluation hybrides effectuées pour le compte du Comité contre le terrorisme et du Conseil de sécurité dans le cadre de la Semaine de la lutte contre le terrorisme de cette année et de ses manifestations parallèles sur les nouveaux défis et menaces et sur la meilleure façon de mobiliser nos efforts collectifs pour y faire face.

Je me suis également réjouie que le Comité contre le terrorisme a approuvé en mars le bilan général de la mise en œuvre et l'enquête électronique détaillée sur la mise en œuvre, qui ont été élaborés par le CTED conformément à la résolution 2395 (2017). Ces nouveaux outils locaux aideront la DECT à améliorer son suivi en temps utile de la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité par les États Membres et renforceront ses capacités et ses moyens critiques quantitatifs et

qualitatifs. Ils devraient également appuyer les efforts des États Membres visant à adopter des approches antiterroristes globales et intégrées.

Il est aussi important de réfléchir à d'autres exemples de progrès réalisés au cours des six derniers mois. L'action de la justice pénale, l'assistance judiciaire internationale et l'élaboration de stratégies complètes et adaptées en matière de poursuites, de réhabilitation et de réintégration ont continué à être des priorités importantes pour la DECT et nombre de nos partenaires de l'ONU. En coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le BLT, la DECT a appuyé les efforts visant à accroître la coopération en matière d'enquêtes et de poursuites aux niveaux national et local au Nigéria et dans le bassin du lac Tchad.

En mars, la DECT, le BLT et l'ONUDC ont organisé conjointement un atelier régional qui a encouragé les approches tenant compte des questions de genre en matière de poursuites, de réhabilitation et de réintégration dans le bassin du lac Tchad. Des progrès bienvenus ont également été enregistrés dans l'élaboration de bonnes pratiques en matière d'opérations antiterroristes internationales et régionales, notamment en lien avec l'assistance judiciaire, l'entraide judiciaire et l'extradition dans les affaires de terrorisme.

La DECT et ses partenaires ont également apporté leur concours aux Maldives et aux Philippines pour ce qui est de l'utilisation d'Internet et des médias sociaux dans les enquêtes antiterroristes. La DECT et l'ONUDC ont continué d'adapter leur trousse d'information destinée aux juges de la région de l'Asie du Sud, dans les contextes nationaux des Maldives et du Pakistan.

L'analyse de la DECT laisse entendre que les terroristes et les groupes terroristes, y compris Daech, étudient d'autres méthodes pour transférer des fonds, en raison des conséquences que les mesures de lutte contre la pandémie ont eues sur les réseaux de transfert d'argent. Les recours à des campagnes de financement participatif dans les médias sociaux destinées à des combattants de Daech et à leurs proches se trouvant dans des camps en République arabe syrienne continuent également de poser problème.

Pour remédier à ces problèmes, la DECT, en coopération avec d'autres entités des Nations Unies, continue de coopérer avec le Groupe d'action financière (GAFI), les organismes régionaux de type GAFI et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme. En raison du risque de financement du terrorisme associé au commerce illicite des ressources naturelles, la DECT, aux côtés du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, a aidé le Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe à appliquer son plan opérationnel régional de lutte contre le financement du terrorisme. La DECT a continué de jouer un rôle clef dans la fourniture de l'assistance technique, notamment en dirigeant des missions de consultation virtuelles, qui relèvent de la démarche intégrée des Nations Unies, du Bureau de lutte contre le terrorisme et des programmes mondiaux du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, et en appuyant l'organisation d'activités sur des sujets tels que le lien entre le terrorisme, les armes et la criminalité, la protection des cibles vulnérables, les cellules de fusion et la lutte contre les déplacements des terroristes. La DECT et l'ONUDC ont également organisé un atelier pour faire connaître les résolutions du Conseil de sécurité sur cette question et offrir leur expertise aux agents nigérians des forces de l'ordre dans l'application des meilleures pratiques internationales en matière de collecte de renseignements.

Daech et ses affiliés restent une préoccupation et une menace majeures pour la paix et la sécurité internationales. La prochaine séance d'information publique conjointe sur Daech et l'Afrique, prévue le 18 octobre, nous permettra d'explorer plus avant l'évolution récente de ces affiliés sur le continent africain. Une approche globale et coordonnée fondée sur le principe de l'unité d'action des Nations Unies reste essentielle pour élaborer et mettre en œuvre des mesures antiterroristes efficaces tout en s'attaquant aux conditions propices à la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent. Bien entendu, nous devons agir en veillant à ce que nos efforts multilatéraux de lutte contre le terrorisme ne causent pas de tort.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir que la prochaine réunion spéciale du Comité contre le terrorisme, qui se tiendra le 13 septembre pour marquer le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1373 (2001), une résolution historique, comme l'a dit M. Voronkov, sera l'occasion d'améliorer et de renforcer encore nos efforts multilatéraux de lutte contre le terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Coninsx de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Moradian qui, je crois, était à Kaboul il y a quelques jours encore.

M. Moradian (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi d'avoir l'occasion de partager, dans cette enceinte, mon point de vue sur la menace que représente Daech pour la sécurité internationale. Compte tenu de la catastrophe et de la crise humanitaire qui se déroulent en ce moment en Afghanistan, j'évoquerai également, dans le cadre de la séance d'aujourd'hui, la tragédie afghane et ses causes.

Dans moins de trois semaines, le monde commémorera le tragique et douloureux vingtième anniversaire des attentats terroristes du 11 septembre, qui ont donné naissance à notre lutte collective contre le terrorisme. Le fait qu'en août 2021, le Conseil de sécurité tienne une séance périodique sur Daech est la preuve qu'après 20 ans, le monde a collectivement échoué à endiguer la menace du terrorisme, malgré l'allocation d'abondantes ressources humaines et financières. Je voudrais faire part de mes réflexions et analyses sur certaines des raisons qui expliquent notre échec collectif. Je commencerai par mon propre domaine, à savoir le monde universitaire.

Il n'existe pas vraiment de consensus véritable ni d'accord intellectuel sur la définition même et la perception du terrorisme. La diversité des noms et des étiquettes utilisés pour décrire les mouvements islamistes militants témoigne de cette confusion conceptuelle. L'on parle, entre autres, de jihadiste, de salafiste, de fondamentaliste, de terroriste islamique, d'extrémiste, d'extrémiste violent, d'islamo-fasciste, d'insurgé, de barbare, de terroriste, de terroriste étranger et de terrorisme international.

L'incapacité du monde islamique d'assumer sa part de responsabilité est l'autre grande raison qui explique notre échec collectif. Alors que la majorité des auteurs et des victimes du terrorisme sont des musulmans, le monde islamique, au lieu de tenir un discours cohérent, crédible et constructif sur la menace existentielle qui pèse sur le bien-être et la sécurité des musulmans, reste malheureusement un observateur passif. L'inertie intellectuelle et politique de nos institutions religieuses, culturelles et éducatives a énormément contribué à la montée de l'extrémisme et à l'échec des mesures défensives contre cette menace dans le monde islamique.

Je voudrais évoquer le rôle que jouent les membres les plus privilégiés du système international, appelés États Membres, dans notre échec collectif. De manière générale, on traite le terrorisme comme s'il s'agissait d'un phénomène non étatique et indépendant d'un système international centré sur l'État. Or, en réalité, le terrorisme est un produit du système étatique, et derrière chaque groupe terroriste se cache bien souvent un État donné, qui le parraine ou le télécommande. Dans certains cas, c'est un groupe d'États partageant la même vision qui appuie les groupes militants, comme ce fut le cas avec les moujahidin lors de l'invasion soviétique de l'Afghanistan. Daech n'aurait pas survécu ni prospéré sans l'appui qu'il reçoit de la part de certains États Membres.

Malheureusement, le système des Nations Unies protège ses Membres coupables qui s'engagent dans des guerres par personnes interposés contre leurs adversaires régionaux et mondiaux en utilisant le terrorisme comme politique d'État. Le décalage qui existe entre les rapports analytiques de l'ONU et ses déclarations et actions politiques montre l'incapacité de l'Organisation de s'attaquer ouvertement au parrainage du terrorisme par les États.

Notre lutte mondiale contre le terrorisme peut également être comparée avec l'autre lutte mondiale que nous menons contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Dans cette lutte récente, nous avons assisté à un phénomène de vaccinationalisme, qui voit les nations riches privilégier leur intérêt personnel plutôt que l'intérêt collectif. Malgré tous les discours sur la lutte contre toutes les formes de terrorisme, de nombreux gouvernements ont malheureusement choisi de se concentrer sur leurs propres terroristes, plutôt que sur le caractère intégré du terrorisme mondial. Le cas de l'Afghanistan est un excellent exemple de l'approche contradictoire de la lutte contre le terrorisme. Nombreux sont celles et ceux qui ont recommandé des moyens politiques pour lutter contre les Taliban, tout en préconisant des solutions militaires pour d'autres groupes animés du même esprit, tels qu'Al-Qaida, Daech, Tehrik-e-Taliban Pakistan et le Mouvement islamique du Turkestan oriental.

S'il est utile et judicieux d'adopter une approche politique à l'égard des Taliban, pourquoi ne pas l'étendre à d'autres groupes ou inversement ? Tous ces groupes partagent des caractéristiques fondamentales, malgré des différences dans la portée de leurs activités. Pour reprendre l'analogie avec la COVID-19, on peut dire qu'il existe des variants du même phénomène originel, qui ont muté pour présenter différents degrés de létalité, comme dans le cas des variants Alpha, Beta et Delta.

Terrorisme, 11 septembre et Afghanistan sont devenus des noms repères dans la conversation mondiale sur le terrorisme. La prise de Kaboul par les Taliban, à la veille du vingtième anniversaire du 11 septembre,

restera dans les mémoires comme une étape et un tournant historiques. Être fasciné par la coïncidence symbolique entre ces deux anniversaires, le débat intellectuel autour de la définition du terrorisme ou céder au jeu politique des accusations réciproques n'a rien d'anormal. Toutefois, nous devons nous concentrer sur la dimension humanitaire et sur la catastrophe en cours. Comme le Président l'a dit précédemment, j'étais à l'aéroport de Kaboul lorsque des passagers désespérés ont retenu des avions appartenant aux États-Unis, y compris mon propre avion, qui devait décoller de cet aéroport. C'était une scène de détresse humaine, d'impuissance et de peur absolues. L'un des passagers qui est tombé au sol depuis un avion en vol serait un membre de l'équipe nationale de football d'Afghanistan. Ces passagers n'étaient pas les seuls à être désespérés et terrifiés. Ils représentent des millions d'Afghans de divers milieux, allant des défenseuses des droits des femmes aux agriculteurs démunis.

Le monde doit agir pour empêcher et atténuer une tragédie humanitaire apocalyptique. À cette fin, l'ONU doit se départir de son approche habituelle et décréter l'état d'urgence humanitaire en vertu des dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et entamer de toute urgence des délibérations sérieuses en vue de déclarer Kaboul zone de sécurité protégée par une mission de maintien de la paix des Nations Unies. Cela permettrait aux factions opposées de parvenir à un règlement politique inclusif, tout en s'efforçant d'atténuer la catastrophe en cours.

J'utilise le terme « catastrophe » à dessein, car je me trouvais dans une situation des plus catastrophiques à Kaboul il y a à peine 48 heures. Il n'est donc pas exagéré de parler de « catastrophe ». Ce terme a également été utilisé par le Secrétaire général dans une déclaration récente au Conseil.

Au cours des quatre dernières décennies, la crise en Afghanistan a montré qu'une solution militaire n'était qu'une brève parenthèse avant la phase suivante de la guerre. Les Taliban et leurs partenaires régionaux, en particulier la République islamique du Pakistan, doivent réfléchir au rôle central qu'ils jouent, soit en atténuant, soit en accélérant une situation catastrophique en Afghanistan, dont l'issue déterminera notre lutte contre le terrorisme, vieille de plusieurs décennies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Moradian de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de l'Inde.

Je voudrais tout d'abord remercier M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, et M^me^ Michèle Coninsx, Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de leurs exposés sur le treizième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales (S/2021/682). Je réitère mes remerciements à M. Moradian, Directeur général de l'Institut afghan d'études stratégiques, qui s'est joint à nous à distance aujourd'hui.

Après-demain, le monde entier commémorera la quatrième Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme. Le mois prochain, 20 années se seront écoulées depuis l'horrible tragédie du 11 septembre à New York. En Inde, nous avons eu notre lot de défis et de victimes. L'attentat terroriste de 2008 à Mumbai reste gravé dans nos mémoires. L'attentat perpétré contre la base aérienne de Pathankot en 2016 et l'attentat-suicide de 2019 contre nos policiers à Pulwama sont encore plus récents. Je tiens par conséquent à exprimer ma solidarité avec les victimes et leurs familles qui, dans le monde entier, ont souffert et continuent de souffrir du fléau du terrorisme. Nous ne devons jamais faire de compromis face à ce fléau.

L'ensemble de la communauté internationale estime que le terrorisme doit être condamné sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Il ne peut y avoir d'exception ni de justification à un acte de terrorisme, quelles que soient les motivations qui le sous-tendent. Nous sommes en outre conscients que la menace du terrorisme ne peut ni ne doit être associée à une religion, à une nationalité, à une civilisation ou à un groupe ethnique, quels qu'ils soient. Toutefois, malgré les progrès que nous avons accomplis pour renforcer les dispositifs juridiques, financiers, sécuritaires et autres pour combattre le terrorisme, les terroristes ne cessent de trouver de nouveaux moyens de fomenter, de financer et de commettre des actes de terrorisme. Malheureusement, il y a aussi des pays qui cherchent à affaiblir ou à ébranler notre détermination collective à lutter contre le terrorisme. Nous ne pouvons le tolérer.

Le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la question nous rappelle une fois de plus que Daech continue de représenter une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Daech reste actif en Syrie et en Iraq et ses affiliés gagnent du terrain,

en particulier, comme nous l'ont dit les intervenants, en Afrique. La mobilisation de ressources financières par Daech est devenue plus solide. Les flux financiers se sont poursuivis, et les récompenses accordées en cas de meurtre, je crois, sont maintenant payées même en bitcoins. La radicalisation de jeunes vulnérables par des campagnes systématiques de propagande en ligne reste une préoccupation majeure.

Dans notre propre voisinage immédiat, l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan est devenu plus actif et cherche constamment à étendre sa présence. Cela doit être pris très au sérieux.

Les événements qui se déroulent en Afghanistan ont naturellement ravivé les préoccupations mondiales quant à leurs implications pour la sécurité régionale et internationale. L'intensification des activités du Réseau Haqqani, qui est interdit, justifie cette inquiétude croissante. Que ce soit en Afghanistan ou contre l'Inde, des groupes tels que Lashkar-e-Tayyiba et Jaish e Mohammed continuent d'opérer en toute impunité et d'être encouragés. Il est donc essentiel que le Conseil de sécurité n'adopte pas une vision sélective, tactique ou même complaisante des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Nous ne devons jamais tolérer les sanctuaires pour les terroristes ou fermer les yeux sur leur collecte de fonds, et lorsque nous constatons qu'un État accorde l'hospitalité à ceux qui ont le sang d'innocents sur les mains, nous ne devons jamais manquer de courage pour dénoncer cette hypocrisie.

Les intervenants nous ont parlé des conséquences aggravantes de la pandémie. Ce qui est vrai de la maladie à coronavirus l'est encore plus du terrorisme : aucun d'entre nous n'est en sécurité tant que nous ne le sommes pas tous.

En ce qui concerne Daech, son mode opératoire a changé : son noyau central se concentre sur la reconquête de territoires en Syrie et en Iraq, et ses affiliés opèrent de manière indépendante. Ce phénomène en pleine évolution est extrêmement dangereux et donne lieu à une série de nouveaux défis qui freinent nos efforts collectifs dans notre lutte contre Daech et le terrorisme.

En janvier, lorsque j'ai eu l'occasion de prendre la parole au Conseil, à distance à l'époque, j'ai proposé pour examen un plan d'action en huit points (voir S/2021/48). Je tiens à rappeler certains de ses principes cardinaux : premièrement, susciter la volonté politique et ne pas justifier le terrorisme ni glorifier les terroristes ; deuxièmement, interdire les politiques de deux poids, deux mesures : les terroristes sont des terroristes, et les distinctions ne peuvent être faites qu'à nos risques et périls ; troisièmement, s'abstenir de bloquer les demandes d'inscription sur la liste ou de les mettre en attente sans raison ; quatrièmement, décourager la pensée exclusiviste et être sur ses gardes face aux nouvelles terminologies et aux fausses priorités ; cinquièmement, inscrire des personnes ou entités sur les listes des régimes de sanctions ou les en radier en suivant une procédure objective qui ne réponde pas à des considérations politiques ou religieuses ; sixièmement, tenir compte des liens entre terrorisme et criminalité organisée ; septièmement, soutenir et renforcer le Groupe d'action financière ; et, huitièmement, fournir un financement plus important au Bureau de lutte contre le terrorisme.

J'invite tous les membres du Conseil à s'appuyer sur ces principes. Il est donc également important de sortir de l'impasse qui empêche l'adoption d'une convention générale sur le terrorisme international, que l'Inde défend depuis si longtemps. L'Inde joue un rôle de premier plan dans les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme, participe à toutes les grandes initiatives mondiales contre le terrorisme international et est partie à toutes les conventions sectorielles des Nations Unies relatives au terrorisme. Nous avons été heureux de participer au renforcement de la Stratégie antiterroriste mondiale, dont le septième examen a été adopté le mois dernier (résolution 75/291 de l'Assemblée générale). Nous réaffirmons notre plein soutien à la coopération en matière de lutte contre le terrorisme sous les auspices de l'ONU.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

M^me^ Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La séance d'aujourd'hui est une occasion importante de discuter de la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et des mesures que nous prenons tous pour prévenir et lutter contre le terrorisme. Nous remercions le Secrétaire général adjoint Voronkov, la Sous-Secrétaire générale Coninsx et M. Moradian de leurs exposés informatifs. Je tiens également à remercier l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Bureau de lutte contre le terrorisme, ainsi que les autres entités des Nations Uniesqui ont contribué au rapport (S/2021/682).

Aujourd'hui, je voudrais évoquer l'état actuel de la menace posée par Daech et de tout ce que nous pouvons faire pour contrer cette menace, notamment en nous

attaquant à ses finances. Pour commencer, nous sommes profondément préoccupés par l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle Daech continue de s'étendre dans toute l'Afrique, en particulier dans diverses régions de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, en plus de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Est. Afin de neutraliser cette expansion, les États-Unis fournissent une assistance essentielle en matière de lutte contre le terrorisme pour perturber, réduire et répondre aux activités terroristes de Daech. La formation tactique, l'encadrement et le matériel que nous fournissons contribuent à renforcer la capacité des forces de l'ordre, du système judiciaire et des communautés de nos pays partenaires à répondre à cette menace croissante.

En juin, l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) a attaqué un camp du HALO Trust dans le nord de l'Afghanistan, tuant 10 personnes et en blessant 16 autres. Cette attaque contre un groupe humanitaire, qui s'emploie à débarrasser le pays des mines terrestres, illustre la barbarie de l'EIIL-K et ses efforts pour compromettre la sécurité du peuple afghan. Compte tenu des événements qui se déroulent actuellement en Afghanistan, nous suivons cette situation de très près. Comme l'a souligné le Président Biden, nous veillerons à ce que les Taliban respectent leurs engagements à ne laisser aucun terroriste menacer les États-Unis ou leurs alliés depuis le sol afghan. Comme je l'ai dit en début de semaine, nous devons tous oeuvrer de concert pour que l'Afghanistan ne puisse plus jamais servir de base au terrorisme.

Bien que ces menaces soient réelles, il y a de bonnes nouvelles. Le rapport du Secrétaire général note que les réserves financières de Daech diminuent. C'est, en partie, grâce à l'action acharnée et courageuse que mène l'ONU, en coopération avec d'autres organismes multilatéraux. Nous devons poursuivre ces efforts. Tarir les sources de financement de Daech et d'autres organisations terroristes est l'un des moyens les plus efficaces de les vaincre. Nous devons donc recentrer et renforcer nos efforts pour nous attaquer aux pourvoyeurs de fonds pour des actes de terrorisme et aux intermédiaires financiers, sans oublier les cybermonnaies et les nouvelles méthodes de paiement.

À cette fin, les États-Unis restent convaincus de l'efficacité des sanctions et du rôle irremplaçable du régime de sanctions mis en place contre Daech et Al-Qaida en vertu de la résolution 1267 (1999). C'est l'outil mondial le plus efficace pour interdire des branches, des membres et des entités de soutien spécifiques de Daech. Comme c'est le cas depuis sa création en 1999, le régime de sanctions mis en place en vertu de la résolution 1267 (1999) doit continuer d'évoluer pour rester un outil crédible de lutte contre le terrorisme. Mais cette évolution ne doit jamais se faire au détriment de sa capacité à exercer une pression efficace sur Daech et Al-Qaida.

Afin d'optimiser cette pression financière, il ne faut pas oublier que les approches les plus efficaces en matière de lutte contre le terrorisme intègrent des perspectives et des voix autres que celles des gouvernements nationaux et des administrations locales. Nous devons écouter les personnes touchées par le terrorisme sur le terrain. Il s'agit notamment des femmes, des jeunes, de la société civile, des chefs religieux, des éducateurs, du secteur privé, des victimes du terrorisme et des communautés touchées. Les personnes et organisations qui vivent au plus près de la menace la comprennent souvent mieux que quiconque.

Pour encourager la participation de la société civile, les États-Unis financent le Strong Cities Network (Réseau Villes Fortes), le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience, des écoles pour les mères et de nombreuses autres organisations de la société civile qui œuvrent au renforcement de la résilience des communautés contre l'extrémisme violent.

Enfin, je voudrais aborder la question difficile des quelque 2 000 combattants terroristes étrangers actuellement dans des centres de détention. Environ 60 000 membres de leurs familles, principalement des femmes et des enfants, sont bloqués dans des camps de déplacés. On compte parmi eux des dizaines de milliers d'enfants innocents. Aucun enfant ne devrait souffrir pour les crimes de ses parents. Cette situation est intenable. C'est une crise humanitaire, une crise des droits de l'homme et une crise de sécurité.

Les États-Unis estiment que le rapatriement et la poursuite en justice, le cas échéant, de ces combattants terroristes étrangers est le meilleur moyen de leur faire rendre des comptes pour leurs crimes et d'empêcher leur retour incontrôlé dans leur pays d'origine ou ailleurs. Pour être clair, nous nous incluons dans cet appel ; nous rapatrions aussi nos ressortissants.

Le rapport du Secrétaire général donne une image frappante de l'évolution de la menace que représente Daech, mais il offre également un espoir et une voie à suivre. Ensemble, nous pouvons arrêter la propagation de Daech en Afrique, contrer sa présence ailleurs et nous

attaquer à ses finances. Nous pouvons écouter attentivement les membres de la société civile. Nous pouvons nous attaquer aux crises humanitaires causées par les combattants terroristes étrangers. Ensemble, nous pouvons œuvrer à l'élimination de la menace que représente Daech une fois pour toutes.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier de leurs précieux exposés M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint et Chef du Bureau de lutte contre le terrorisme ; M^me^ Michèle Coninsx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ; et M. Davood Moradian, Directeur général de l'Institut afghan d'études stratégiques.

Le rapport du Secrétaire général (S/2021/682) dont nous sommes saisis est le treizième rapport de ce type publié depuis l'adoption de la résolution 2253 (2015). Toutefois, l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et d'autres organisations terroristes demeurent une menace sérieuse pour la paix et la sécurité dans le monde. En outre, les pays en proie à des conflits et à l'instabilité restent les plus vulnérables face à la menace terroriste croissante.

Dans ce contexte, la Tunisie exprime sa profonde préoccupation face à l'augmentation des menaces terroristes, notamment dans la région du Sahel, en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et en Afrique centrale, où des groupes affiliés à Daech et à Al-Qaida continuent d'étendre leur contrôle sur le terrain, y compris sur les ports et les zones frontalières, et de renforcer leur capacité à mobiliser des ressources financières, des armes et du matériel de pointe, tels les drones.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, l'augmentation de ces menaces est largement due aux tentatives de Daech de décentraliser son pouvoir, dont le noyau est devenu fragile. Daech s'appuie donc davantage sur ses branches régionales pour tenter de réorganiser ses rangs, à la suite de sa défaite militaire en Iraq et en Syrie, sans pour autant abandonner complètement l'objectif principal de l'organisation, qui est de rétablir son contrôle central sur le terrain.

Nous suivons également avec inquiétude la situation en matière de sécurité en Afghanistan, notamment à la lumière des informations indiquant qu'un nombre important de terroristes affiliés à Daech et à Al-Qaida ont été libérés des prisons afghanes.

Le financement du terrorisme reste l'une des menaces les plus graves pour toutes les nations. Outre les importantes ressources financières dont disposent Daech et Al-Qaida, les nouvelles technologies sont désormais de plus en plus utilisées, comme l'indique le rapport, pour financer les activités terroristes, notamment les cryptomonnaies, les monnaies numériques et les banques virtuelles, ainsi que le recours permanent à la criminalité organisée, en particulier par le biais du commerce illicite d'antiquités et du trafic de drogue et de métaux précieux.

Dans ce contexte, la Tunisie demande de nouveau de continuer d'accorder toute l'attention voulue à la question de la lutte contre le financement du terrorisme, en particulier à travers l'échange de connaissances spécialisées dans le domaine de la surveillance et du suivi des crimes terroristes associés à l'utilisation des cybermonnaies et des crypto-monnaies.

Bien que les groupes terroristes affiliés à Daech et à Al-Qaida n'aient pas encore été en mesure d'établir dans leurs objectifs des stratégies claires visant à exploiter la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous devons néanmoins continuer de prendre en considération les répercussions de cette pandémie à court, moyen et long terme lors du suivi de ces menaces et de la lutte contre ces dernières. Nous notons à cet égard que certains groupes terroristes pourraient être en mesure de mettre à profit les effets de la pandémie et de perpétrer des attaques terroristes en raison de la levée progressive des restrictions sanitaires, ainsi que de la polarisation et du recrutement en ligne par l'intermédiaire des médias sociaux.

Il convient de noter la montée en puissance des groupes terroristes transnationaux qui s'appuient aujourd'hui sur la xénophobie et l'intolérance. Ils profitent également de la pandémie pour diffuser une propagande extrémiste. C'est pourquoi la Tunisie appelle la communauté internationale à intensifier ses efforts après la pandémie afin de permettre un relèvement et une reconstruction rapides et de prévenir les effets politiques et socioéconomiques qui pourraient devenir des facteurs conduisant au terrorisme.

La première ligne de défense contre le terrorisme consiste à s'attaquer à ses causes profondes et aux facteurs qui l'alimentent. C'est pourquoi il faut intensifier les efforts internationaux visant à régler tous les conflits qui offrent un terrain propice au terrorisme, et limiter les déplacements des combattants terroristes et des mercenaires vers les zones de conflit, car cela prolonge les

conflits et fait obstacle aux efforts visant à instaurer la paix. Nous devons également intensifier nos efforts visant à parvenir à un développement durable et nous attaquer à tous les facteurs de vulnérabilité en renforçant la bonne gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme et en nous attaquant aux causes profondes de la violence.

Pour terminer, je voudrais dire que la lutte contre le terrorisme est une priorité absolue de la Tunisie. Nous réaffirmons notre détermination à renforcer, aux niveaux national et international, les moyens nécessaires pour combattre le terrorisme tout en respectant pleinement les engagements que nous avons pris en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

La Tunisie se félicite de l'adoption par consensus par l'Assemblée générale de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 75/291 de l'Assemblée générale). Nous espérons que ce consensus sera maintenu au sein du Conseil de sécurité lors du renouvellement du mandat de la DECT et du régime de sanctions contre Daech et Al-Qaida.

Nous sommes déterminés à collaborer avec tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et les différents acteurs pour renforcer la coopération multilatérale et atteindre notre objectif commun, qui est d'éliminer le fléau du terrorisme.

M. Kvalheim (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les intervenants de leurs présentations complètes, ainsi que le Secrétaire général de son rapport semestriel détaillé (S/2021/682). Ce rapport nous rappelle cruellement que Daech et d'autres groupes terroristes constituent toujours une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales.

La Norvège partage les préoccupations du Secrétaire général concernant l'expansion de Daech et des groupes qui lui sont affiliés en Afrique. Nous avons été témoins de nombreuses attaques au Sahel, dans la région du lac Tchad, en Afrique de l'Est et en Afrique centrale, ainsi qu'au Mozambique. C'est pourquoi nous exprimons notre plein appui à la Coalition mondiale contre Daech et, avec nos partenaires de la coalition internationale, nous maintiendrons nos contributions hautement prioritaires.

La lutte contre Daech et les autres groupes terroristes doit se poursuivre à tous les niveaux. L'expérience a montré que Daech et les autres groupes exploitent les conflits et les vulnérabilités existants dans les États et au sein des populations, notamment les inégalités entre les sexes et la violence sexuelle et fondée sur le genre. Nous devons tenir compte des questions de genre lorsque nous remédions aux effets de ces menaces.

Nous tenons à mettre l'accent sur trois principes de notre stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, qui adopte une approche du terrorisme mobilisant l'ensemble de la société. Nous pensons que les principes de prévention, de protection et d'évitement sont applicables à l'échelle mondiale.

Premièrement, s'agissant de la prévention, il est clair que la prévention de l'extrémisme violent est la stratégie antiterroriste la plus efficace. Pour chaque attaque terroriste évitée, des vies humaines sont sauvées et des souffrances sont épargnées. En évitant une attaque terroriste, nous évitons également son coût économique ainsi que ses retombées sociales les plus importantes qui résultent de la peur du terrorisme. La prévention englobe un large éventail de mesures, notamment l'éducation, la fourniture de services de base et une sensibilisation proactive et transversale menée par les institutions gouvernementales, la société civile et le secteur privé.

Deuxièmement, s'agissant de la protection, il est essentiel d'empêcher les attaques terroristes en mettant en place des infrastructures appropriées, telles que des obstacles physiques et d'autres obstacles. À cet égard, je tiens à souligner l'importance de mettre en œuvre les résolutions existantes du Conseil de sécurité.

Troisièmement, s'agissant de l'évitement, nous devons déjouer les complots terroristes grâce à des enquêtes et à une surveillance efficaces de la part des institutions de police et de sécurité, ainsi qu'à des informations provenant du public. Les autorités nationales doivent utiliser des outils internationaux efficaces, tels que les bases de données d'INTERPOL et les programmes de protection des frontières. Ces outils doivent être tenus à jour et appuyés par les acteurs concernés, tout en étant appliqués de manière proportionnée et dans le respect du droit international et du droit des droits de l'homme.

Ici, au Conseil de sécurité, il importe tout particulièrement que nous recensions et hiérarchisions les domaines de coopération. Nous pensons que le financement du terrorisme est l'un de ces domaines. L'utilisation accrue des technologies de cryptage et des cryptomonnaies liées à la criminalité organisée souligne l'importance de la coordination. Les instruments financiers ne connaissant pas de frontières, nous devons nous aussi

travailler au-delà des frontières, comme nous le faisons dans des instances telles que le Groupe d'action financière. Nous devons poursuivre notre dialogue pour garantir des cadres efficaces de lutte contre le terrorisme tout en protégeant les espaces humanitaires.

Il faut faciliter l'action humanitaire fondée sur des principes, en s'attachant à éviter les conséquences négatives fortuites des sanctions et à promouvoir les exemptions humanitaires et des procédures de dérogation efficaces.

En outre, la pandémie est un facteur sous-jacent qui contribue à l'intensification du recrutement au sein des organisations terroristes et à l'incitation à l'extrémisme violent, ce qui est bien décrit dans les rapports sur les tendances de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. La prévention de l'utilisation à mauvais escient du cyberespace et des plateformes Internet par les extrémistes violents doit être une priorité absolue.

Il y a quelques mois, nous avons entendu l'ancien Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, M. Karim Khan, informer le Conseil de l'enquête sur les atrocités commises par Daech en Iraq (voir S/2020/1193, annexe I). Gardons cela à l'esprit pour nous rappeler ce qui est en jeu dans notre lutte internationale contre le terrorisme, en particulier au vu des événements actuels en Afghanistan, où l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan, qui a étendu sa présence dans plusieurs provinces, et la présence continue d'Al-Qaida nous inquiètent profondément. Nous réaffirmons que toutes les parties ont la responsabilité de veiller à ce que le pays ne devienne pas un sanctuaire pour les terroristes.

Pour terminer, je voudrais souligner l'importance du respect du principe de responsabilité ainsi que la nécessité permanente d'agir contre le terrorisme. L'adoption par consensus de l'examen de cette année de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies envoie un message fort : nous devons faire front commun contre les propos haineux, l'extrémisme violent et le terrorisme.

M^me^ Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique remercie l'Inde de l'organisation de ce débat public ainsi que les intervenants des informations précieuses qu'ils ont partagées avec nous ce matin.

Compte tenu de la situation actuelle en Afghanistan, mon pays souligne l'importance d'unir nos forces pour condamner toute action qui menace la sécurité et la paix internationales, ainsi que le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

En outre, et conformément à la déclaration à la presse que nous avons adoptée le 16 août dernier, le Mexique réaffirme qu'il faut veiller à ce que le territoire de l'Afghanistan ne devienne pas un refuge pour l'entrainement de terroristes ni pour la préparation ou la perpétration d'actes de terrorisme, comme indiqué dans la résolution 1267 (1999).

Le Mexique a étudié avec soin le treizième rapport du Secrétaire général (S/2021/682) sur la menace que représente l'EIIL (Daech), autour de laquelle nous débattons aujourd'hui. Je voudrais à ce titre souligner plusieurs points.

Tout d'abord, le Mexique se déclare préoccupé par ce que le rapport qualifie d'évolution la plus frappante au cours de la période considérée, à savoir l'expansion de Daech en Afrique, où le plus grand nombre de victimes a été enregistré. Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport, nous devons concentrer notre attention sur les activités transfrontalières des groupes terroristes en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et en Afrique centrale.

En ce qui concerne les défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus, nous sommes préoccupés par le fait que les restrictions ont rendu plus difficile l'acheminement de l'aide humanitaire dans de nombreuses régions du monde, ce qui a des répercussions sur les communautés qui en ont le plus besoin. Cela a engendré une situation dans laquelle les organisations terroristes ont tenté de se transformer en fournisseurs de nourriture, de dons, de ressources monétaires et d'autres formes de soutien, tout en cherchant à utiliser la désinformation concernant la pandémie pour promouvoir leurs discours violents et consolider et étendre leurs opérations et leurs activités de recrutement.

En outre, nous sommes préoccupés par l'accès de Daech à des sources de financement, comme cela a été mentionné précédemment, ainsi qu'à des armes. Il faut se pencher de toute urgence, avec le concours du secteur privé, sur l'essor de l'utilisation des cryptomonnaies. La coopération doit également être renforcée entre le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, afin de couper les liens existant entre le terrorisme et le trafic d'armes,

comme le mentionne le rapport. À cette fin, nous devons œuvrer avec encore plus de diligence à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et du régime établi par le Traité sur le commerce des armes. Nous saisissons cette occasion pour appeler les États qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre cet important instrument juridique.

Par ailleurs, nous convenons avec le Secrétaire général que, pour faire face aux effets de Daech sur la vie des femmes et des filles, il nous faut un programme véritablement transversal en matière d'égalité des genres. À cet égard, nous rappelons que le mois dernier une réunion tenue selon la formule Arria a été consacrée à la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent au moyen de la lutte contre les stéréotypes de genre, les masculinités et les inégalités de genre. Il est clairement ressorti de cette discussion un consensus sur la nécessité d'intégrer la notion de masculinité dans la détermination des causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme violent et dans les stratégies de prévention. Nous demandons au Secrétaire général de prendre en compte cette dimension dans son prochain rapport afin de promouvoir un programme complet pour l'égalité des genres dans l'analyse des menaces posées par Daech et d'autres groupes terroristes, comme Al-Qaida.

Étant donné que nous commémorerons en septembre prochain le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1373 (2001), le Mexique réaffirme la nécessité de procéder à une évaluation approfondie des enseignements tirés et des bonnes pratiques que la communauté internationale a mis en oeuvre pour s'attaquer aux causes structurelles et profondes du terrorisme. Vingt ans plus tard, la réalité, y compris les événements récents, nous a démontré que toute prétendue guerre contre le terrorisme, qui repose essentiellement sur une action militaire, n'était pas le bon moyen de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme violent. Il est donc temps d'investir nos ressources et nos efforts dans la prévention et le développement durable.

Enfin, je saisis cette occasion pour réaffirmer l'engagement du Mexique en faveur des initiatives multilatérales qui visent à répondre de manière globale à ce défi à la paix et à la sécurité internationales, notamment dans le respect des droits de la personne et du droit international humanitaire, et dans une démarche soucieuse des questions de genre.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Voronkov et M^me^ Coninsx de leurs analyses détaillées de la situation concernant la lutte contre Daech. Nous exprimons notre soutien aux activités des organismes qu'ils dirigent. Nous remercions M. Moradian, notre ami de longue date, de son exposé complet et émouvant, qui donne à réfléchir et est extrêmement pertinent.

Aujourd'hui, l'attention de la communauté internationale est rivée sur la situation en Afghanistan. Il est évident que dans un débat consacré à la lutte contre le terrorisme, nous ne pouvons pas ne pas évoquer la situation dans ce pays. Il semblerait qu'à la suite des événements tragiques du 11 septembre 2001, des soldats, des formateurs et des conseillers américains et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord aient occupé pendant 20 ans l'Afghanistan, avec pour objectif officiellement proclamé la lutte contre le terrorisme et la formation des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes en vue de les préparer à mener cette lutte. À cette fin, d'énormes ressources humaines et financières ont été mobilisées.

Quels sont les résultats de ce soutien et de cette présence ? Dès que les forces étrangères se sont retirées, 20 années d'efforts ont été réduites à néant en un instant. Tout a été gâché. Personne ne voulait ou ne pouvait se battre pour les valeurs et les intérêts imposés par les puissances étrangères. L'Afghanistan a-t-il cessé pour autant d'être une source de menaces liées au terrorisme et aux stupéfiants ? Bien sûr que non, mais les nouvelles autorités afghanes et les voisins de l'Afghanistan devront affronter ces menaces. Après le départ des contingents occidentaux, les citoyens afghans sont confrontés à un nombre encore plus important de problèmes.

Nous tenons à souligner que la Fédération de Russie ne coopérera qu'avec les forces politiques afghanes qui n'ont aucun lien avec les terroristes, en particulier Daech et Al-Qaida, ainsi que les groupes qui leur sont affiliés. Nous espérons que toutes les parties afghanes s'abstiendront de recourir à la violence et contribueront à régler la situation de manière pacifique.

Ces dernières années, grâce aux efforts constants des armées russe et syrienne, nous avons été en mesure d'affaiblir considérablement le potentiel des organisations terroristes opérant en Syrie, notamment Daech. Cependant, certaines cellules terroristes restent actives et continuent de représenter une menace sérieuse. Le groupe le plus important reste Hay'at Tahrir el-Cham,

issu de l'organisation Jabhat el-Nosra. Selon diverses estimations, il compte entre 10 000 et 15 000 membres. La lutte contre cette organisation terroriste est compliquée par les tentatives de la présenter comme une forme d'opposition politique.

Une autre organisation terroriste qui continue de représenter une menace dans la région, c'est Hourras el-Din, une branche d'Al-Qaida en Syrie. Selon diverses estimations, elle compte entre 3 500 et 5 000 membres, dont la moitié sont des combattants terroristes étrangers. De notre côté, nous continuons de fournir l'aide nécessaire aux autorités syriennes pour lutter contre le terrorisme. La situation dans d'autres régions du monde nous préoccupent également. Daech étend son influence en Afrique. Les groupes régionaux qui lui sont affiliés gagnent en autonomie, notamment en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique de l'Est, ainsi qu'au Sahel.

Je souligne une fois de plus la position russe sur le retour des combattants terroristes étrangers. Nous sommes favorables à ce qu'ils soient inévitablement punis pour leurs crimes terroristes et à ce que l'ensemble de la communauté internationale unisse ses efforts à cette fin. Conformément aux obligations internationales, les combattants terroristes étrangers impliqués dans des activités terroristes doivent être rapatriés dans leur pays d'origine, où ils doivent être traduits en justice en fonction de la gravité de leurs crimes. À défaut, ils doivent être jugés dans le pays où le crime a été commis, conformément à la législation nationale de l'État concerné. Cette coopération avec les autorités légitimes des pays où se trouvent les combattants sera essentielle pour résoudre bon nombre des problèmes liés aux combattants terroristes étrangers et aux membres de leur famille.

Récemment, on a constaté que l'idéologie terroriste de Daech se répandait activement parmi les enfants dans le cyberespace.Nous appelons les États Membres à mener les activités de prévention et de déradicalisation nécessaires auprès de ce segment extrêmement vulnérable de la population.

Nous ne pouvons pas passer sous silence les aspects de la lutte contre le terrorisme relatifs aux droits de l'homme. Il ne suffit pas de s'exprimer en faveur des droits de l'homme et des questions de genre ; la communauté internationale doit voir des résultats. Nous devons à nouveau soulever la question du fonctionnement de la prison de Guantanamo. À de nombreuses reprises, nous avons entendu de hauts responsables américains déclarer qu'ils avaient l'intention de fermer cet établissement, tristement célèbre pour des détentions sans procès ni enquête, ainsi que pour des actes de torture et des traitements inhumains et dégradants infligés aux prisonniers. Nous attendons de nos collègues occidentaux qu'ils respectent leurs obligations légales internationales en vertu, notamment, de la Convention relative au statut des réfugiés, de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradantes d'autres traités internationaux essentiels. Ces obligations sont particulièrement pertinentes dans le contexte de l'exode massif et croissant des populations provenant des zones de conflit. La lutte contre le terrorisme est un effort commun, et nous appelons à une pleine coopération dans ce domaine.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat.

Deux ans après sa défaite territoriale, Daech reste une menace mondiale importante. Les récents attentats à Bagdad et la violence persistante en Syrie en sont une nouvelle preuve tragique. Nous accueillons donc avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la menace que représente Daech (S/2021/682). Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Coninsx de leurs exposés, et M. Moradian, en particulier, pour sa présentation émouvante.

Nous sommes également redevables à l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, au Bureau de lutte contre le terrorisme et à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) pour leur important travail d'analyse de la menace.

La position du Royaume-Uni en ce qui concerne la lutte contre Daech est très claire. Le Royaume-Uni reste un membre actif et engagé de la Coalition mondiale contre Daech. Nous codirigeons les efforts de contre-propagande de la Coalition et hébergeons la cellule de communication de la Coalition contre Daech au Royaume-Uni. Nous continuons de fournir un important appui humanitaire et à la stabilisation aux zones libérées en Iraq et en Syrie. Nous continuons également de faciliter le retour des enfants non accompagnés ou orphelins, au cas par cas et en prenant en considération les préoccupations de sécurité nationale. Toutefois, nous restons convaincus que ceux qui ont combattu pour le compte de Daech ou qui l'ont soutenu doivent être traduits en justice pour répondre de leurs crimes devant la juridiction la plus appropriée, qui est souvent celle où ces crimes ont été commis.

S'il est essentiel que nous nous concentrions sur les menaces immédiates que représente Daech, nous devons également travailler ensemble pour nous attaquer aux facteurs à long terme du terrorisme. C'est pourquoi le Royaume-Uni a récemment annoncé un financement supplémentaire de 2,6 millions de livres sterling pour contribuer à la stabilisation dans le nord-est de la Syrie. Nous devons également rester attentifs à la progression de la menace dans d'autres régions du monde. Ce qui se passe actuellement en Afghanistan est une tragédie. Nous resterons vigilants face au retour de la menace terroriste. Nous avons tous intérêt à faire en sorte que l'Afghanistan ne redevienne pas un sanctuaire pour les terroristes. La menace continue de croître en Afrique subsaharienne. Nous apportons une assistance en matière de sécurité et de stabilisation ainsi qu'une aide humanitaire dans de nombreux pays pour les aider à faire face à la menace, à instaurer la stabilité et à soutenir les communautés touchées.

Pendant ce temps, Daech essaye toujours d'inciter et de recruter des partisans dans le monde entier, notamment en utilisant les médias sociaux et les plateformes en ligne cryptées. Le terrorisme est mondial et requiert une réponse mondiale. La coopération multilatérale est au coeur de cette réponse mondiale. Au niveau de l'ONU, nous saluons les efforts constants déployés par le Bureau de lutte contre le terrorisme, la DECT et les autres organismes des Nations Unies pour aider les États à s'attaquer à ce problème. Dans le même temps, nous devons nous adapter pour reconnaître les menaces nouvelles et émergentes, y compris l'utilisation et l'abus des nouvelles technologies. Nous devons poursuivre nos efforts pour lutter contre le financement du terrorisme et le terrorisme d'extrême droite et pour empêcher l'utilisation abusive d'Internet par les terroristes.

Enfin, nous pensons qu'il est important d'apporter nos valeurs à cet effort. Dans la lutte contre le terrorisme, nous devons tous veiller à protéger et à promouvoir les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'état de droit. Nous devons intégrer dans ces efforts une approche tenant compte des questions de genre et mobilisant l'ensemble de la société. De cette manière, nous défendrons les principes mêmes qui ont présidé à la création de l'ONU.

Le Royaume-Uni restera fermement engagé dans la lutte mondiale contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Nous continuerons de défendre nos valeurs et nos intérêts communs. Nous continuerons de travailler à cette fin avec nos partenaires et par le biais du système multilatéral.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie S. E. M. Jaishankar, Ministre des affaires étrangères de l'Inde, de présider la présente séance. Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Coninsx de leurs exposés. J'ai également écouté avec attention la déclaration de M. Moradian, représentant de la société civile afghane.

Dans quelques jours, nous commémorerons le vingtième anniversaire des attentats du 11 septembre 2001. Bien que des progrès importants aient été réalisés dans le domaine de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme, la situation mondiale actuelle reste complexe et alarmante, le terrorisme et l'extrémisme violent étant intimement liés. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2021/682), au cours du premier semestre, Daech s'est employé à se regrouper dans certaines zones, notamment en Iraq et en Syrie, et a étendu sa présence en Afrique. Il a octroyé un appui financier à des organisations terroristes dans diverses régions, et il y a eu des attaques terroristes sporadiques. La maladie à coronavirus a aggravé les difficultés économiques et sociales, qui pourraient entraîner une nouvelle vague de terrorisme. La communauté internationale doit accorder une grande importance à cette question et adopter des mesures globales pour répondre collectivement à la menace du terrorisme.

Le terrorisme est l'ennemi commun de nos sociétés, et tous les membres de la communauté internationale partagent la responsabilité de l'éradiquer. Les pays doivent renforcer la coopération aux niveaux national, régional et mondial en intensifiant les efforts de lutte contre le terrorisme dans des domaines tels que l'alerte rapide, le financement de la lutte antiterroriste, les restrictions de déplacements, le contrôle aux frontières et le partage de renseignements. Au cours du premier semestre de cette année, les organisations terroristes, désignées comme telles par le Conseil de sécurité, ont causé plus de morts en Afrique que dans d'autres continents. La Chine est favorable à une plus grande coordination entre le Comité contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Bureau de lutte contre le terrorisme, de manière à aider les pays africains à renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme.

On ne saurait faire deux poids, deux mesures dans la lutte contre le terrorisme. Il n'y a pas de bon terroriste ou de mauvais terroriste. Le terrorisme doit

être condamné et éliminé, quels que soient le moment et le lieu où il se produit, ses motifs ou ses auteurs. Décider qui est un terroriste et qui ne l'est pas en fonction d'intérêts politiques personnels revient à tolérer les activités terroristes et compromet gravement la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme. La lutte contre le terrorisme ne peut être fondée sur l'idéologie. Nous nous opposons fermement à la pratique consistant à associer le terrorisme à certains pays, gouvernements, groupes ethniques ou religions. Nous sommes également opposés à l'idée de permettre à des organisations terroristes de prospérer et de perpétrer des attaques violentes sous le prétexte de protéger les minorités ethniques et les libertés religieuses.

La lutte contre le terrorisme doit mettre l'accent sur la prévention et l'élimination de ses causes profondes. Les mesures antiterroristes doivent être axées sur le long terme, et s'attaquer à la fois aux symptômes et aux causes profondes. Il importe d'adopter une combinaison de mesures politiques, économiques, judiciaires et sociales, et insister sur le règlement pacifique des crises dans les zones de tension par des moyens politiques. Il importe d'aider les États Membres à éradiquer la pauvreté, en renforçant leurs capacités, en promouvant un développement économique et social durable et en prônant le respect mutuel et la coexistence harmonieuse entre les civilisations, les religions et les groupes ethniques.

Les jeunes sont vulnérables aux idéologies extrêmes. Il convient donc d'accorder une attention particulière au renforcement des possibilités d'éducation et d'emploi pour les jeunes, afin de créer un environnement favorable à leur épanouissement. Les pays doivent procéder à des échanges et coopérer sur les mesures de lutte antiterroriste et de déradicalisation, telles que la formation professionnelle, l'éducation et les services correctionnels communautaires, etaider les pays vulnérables à renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme.

Il est important que la lutte contre le terrorisme se concentre sur les questions clefs, tout en prenant en considération les nouvelles évolutions. Nous devons faire preuve d'une grande vigilance à l'égard des forces terroristes qui pourraient utiliser la maladie à coronavirus pour lancer des activités terroristes et nous efforcer de régler les problèmes en suspens, tels que l'utilisation abusive d'Internet et des technologies émergentes par les terroristes, la diversification des canaux de financement du terrorisme et leur lien avec la criminalité organisée. Depuis longtemps, de nombreux combattants terroristes étrangers sont bloqués en Syrie, en Iraq et dans d'autres pays, posant un risque de plus en plus majeur pour la sécurité. Il faut trouver des solutions au plus vite et faciliter le rapatriement de ces combattants comme il se doit.

Dans l'exposé qu'il vient de présenter, M. Moradian s'est concentré sur la situation concernant la lutte antiterroriste en Afghanistan. Vingt ans après le début de la guerre contre le terrorisme dans ce pays, la menace terroriste n'est pas éliminée. Au contraire, le nombre d'organisations terroristes en Afghanistan est passé de quelques-unes à plus de 20, et près de 10 000 combattants terroristes étrangers sont désormais présents dans le pays. Cette année, les Équipes d'appui analytique et de surveillance des sanctions des Comités du Conseil de sécurité créés par les résolutions 1267 (1999) et 1988 (2011) ont publié plusieurs rapports qui indiquaient que des organisations terroristes, telles que Daech, Al-Qaida, le Mouvement islamique du Turkestan oriental et Tehrik-e-Taliban Pakistan, se multipliaient et se rassemblaient en Afghanistan.

La situation actuelle en Afghanistan évolue fortement, et les organisations terroristes sont susceptibles de tirer parti de ce chaos. L'Afghanistan ne doit plus jamais devenir un sanctuaire pour les terroristes.

Nous espérons que les Taliban rompront complètement leurs liens avec toutes les organisations terroristes. Tous les pays doivent coopérer les uns avec les autres pour combattre toutes les formes de terrorisme, conformément au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité, afin de donner un espoir de paix à l'Afghanistan.

La Chine continuera de collaborer activement avec l'ONU, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme pour renforcer les échanges et la coopération dans des domaines tels que la lutte contre le terrorisme, le partage de renseignements et la lutte contre le financement du terrorisme, de la criminalité transnationale organisée et du cyberterrorisme, dans un effort commun visant à répondre aux menaces terroristes et à maintenir la paix et la stabilité mondiales.

M^me^ Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence indienne du Conseil d'avoir veillé à ce que notre attention reste axée sur la question cruciale de la lutte contre le terrorisme. Je tiens également à remercier nos trois intervenants de ce matin de leurs excellents exposés.

Cela peut paraître évident, mais c'est bel et bien un fait : malgré les progrès importants réalisés par le Conseil de sécurité et le Comité contre le terrorisme, le fléau du terrorisme reste une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales.

Le rapport du Secrétaire général (S/2021/682) est clair. Au premier semestre de cette année, la menace que représente Daech a continué de s'accentuer, les activités de Daech s'intensifiant en Afrique, malgré les restrictions imposées par la maladie à coronavirus (COVID-19).

Le rapport met également en évidence la menace importante que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan pour le peuple afghan, comme en témoigne l'effroyable attaque perpétrée contre le personnel de HALO Trust dans la province de Baghlan le 8 juin dernier. Le Conseil s'est exprimé d'une seule voix pour condamner cette attaque odieuse. Bien que les circonstances en Afghanistan aient considérablement changé depuis lors, nous ne pouvons oublier cet aspect de la situation de conflit.

La pandémie a accéléré la transition numérique dans de nombreux aspects de nos sociétés. Malheureusement, cela est également vrai pour les terroristes et pour le terrorisme. L'Irlande s'associe à l'appel que le Secrétaire général a lancé aux États Membres pour qu'ils relèvent le défi du terrorisme numérique grâce à la coopération internationale et à une gouvernance efficace et conforme au droit international. La société civile et le secteur privé jouent un rôle crucial à cet égard. Toutefois, le défi, comme toujours, est de passer des discours à la mise en œuvre.

Nous avons été très intéressés d'en savoir plus sur connaître l'action importante menée par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Burkina Faso, le Kenya et d'autres partenaires pour remédier aux effets différenciés des menaces que Daech et ses affiliés font peser sur les femmes et les filles. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'élaboration d'une boîte à outils pour produire des données ventilées par genre et éclairer les interventions tenant compte des questions de genre face à ces menaces. Il serait intéressant que les prochains rapports fournissent davantage de détails sur les résultats de ces efforts, notamment sur la manière dont ils pourraient être appliqués à plus grande échelle. Pour dire les choses simplement, l'intégration de données ventilées par genre dans nos analyses renforcera notre capacité de lutter contre le terrorisme.

L'Irlande est une petite économie ouverte dotée d'un secteur des services financiers florissant. Nous savons que le terrorisme et la criminalité organisée sont alimentés par des systèmes complexes de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Par ailleurs, nous sommes conscients que la lutte contre ce financement est un élément central de notre action antiterroriste mondiale. Au niveau national, nous disposons d'un cadre institutionnel solide pour lutter contre le financement du terrorisme. Ce cadre fait l'objet d'un examen constant pour qu'il soit adapté aux tendances nouvelles et émergentes, ainsi qu'aux exigences de l'Union européenne et aux recommandations du Groupe d'action financière. Récemment, nous avons également adopté une loi qui étend les obligations en matière de lutte contre le financement du terrorisme aux prestataires de services d'actifs virtuels.

La semaine dernière encore, à la réunion organisée par le Kenya selon la formule Arria, les membres du Conseil de sécurité ont été informés des répercussions négatives que certaines réglementations destinées à lutter contre le financement du terrorisme et les pratiques de réduction du risque qui en découlent ont sur les acteurs humanitaires et sur l'aide humanitaire qu'ils fournissent. Le Secrétaire général a également fait part de sa crainte que le renforcement des mesures antiterroristes par certains États Membres pendant la pandémie puisse nuire aux organisations à but non lucratif et à l'aide humanitaire d'urgence. Nous réaffirmons que ces mesures ne doivent pas entraver la fourniture d'une aide humanitaire fondée sur des principes, ni porter atteinte aux activités légitimes des organisations humanitaires et de la société civile qui mènent une action vitale, souvent dans des contextes fragiles ou marqués par un conflit. Nous resterons vigilants sur cette question dans l'ensemble de nos activités au Conseil de sécurité. Le Conseil a la responsabilité de veiller à ce que les mesures de lutte contre le financement du terrorisme soient appliquées en fonction du risque et respectent pleinement le droit international, y compris le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit international des réfugiés.

Le contrôle indépendant de la législation antiterroriste a permis d'atténuer certains de ces risques et problèmes. Sur le plan national, l'Irlande mène actuellement un examen indépendant de son principal corpus législatif antiterroriste et a récemment publié des propositions en faveur de la création d'un service d'audit indépendant

chargé d'examiner la législation en matière de sécurité. Cette entité s'assurera que la loi est nécessaire, adaptée à son objectif et contient des garanties appropriées en matière de droits de l'homme.

Enfin, nous savons que les victimes et les personnes rescapées du terrorisme ont encore du mal à faire entendre leur voix. Nous pensons qu'elles ont besoin d'être appuyées, que cet appui doit être visible ici au Conseil et que leurs droits doivent être respectés. Nous sommes convaincus qu'une approche globale de la justice transitionnelle est essentielle pour défendre ces droits. Nous œuvrerons à cette fin au Conseil de sécurité.

Demain, nous célébrerons la quatrième Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme. J'invite chaque personne autour de cette table à s'engager à nouveau à répondre aux besoins sexospécifiques des victimes, à défendre leurs droits et, surtout, à les écouter et à tenir compte de leurs voix. C'est certainement le moins que nous puissions faire pour les innombrables victimes et rescapés du terrorisme.

M. Aougi (Niger) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat. Je remercie M. Voronkov, M^me^ Coninsx et M. Moradian pour la richesse et la clarté de leurs exposés.

Il y a six mois, lorsque nous débattions du douzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales (S/2021/98), ma délégation exprimait sa satisfaction quant aux développements positifs observés en 2020, dans le cadre de la lutte antiterroriste mondiale, qui s'étaient traduits par la neutralisation de plusieurs hauts cadres de commandement des organisations terroristes en Iraq, en Syrie, mais aussi en Afrique (voir S/2021/140).

Aujourd'hui, très malheureusement, la situation est alarmante. Mon pays est préoccupé par la résilience et la capacité d'adaptation dont fait montre l'organisation terroriste Daech qui, ayant perdu tout contrôle territorial en Iraq et en Syrie, a réussi à exporter ses atrocités dans plusieurs autres régions du monde, dont l'Afrique. En effet, le continent est devenu l'épicentre des activités terroristes mondiales, comme l'indique si clairement le treizième rapport du Secrétaire général (S/2021/682). Les statistiques montrent que depuis la fin 2019, plus des deux tiers des attaques terroristes commises par les combattants de Daech dans le monde ont lieu sur le continent africain, en majorité dans les régions du Sahel et du bassin du lac Tchad. Cette expansion rapide de la menace de Daech en Afrique s'est opérée par le biais de plusieurs groupes locaux affiliés à l'organisation terroriste.

Mon pays, le Niger, confronté à des menaces terroristes depuis quelques années dans au moins trois de ses frontières, à l'ouest, au sud et au nord, connaît depuis le début de cette année 2021 une hausse d'atrocités commises par des groupes terroristes essentiellement affiliés à Daech et, dans une moindre mesure, à Al-Qaida. Une dizaine d'attaques armées enregistrées au cours du premier semestre de l'année a fait près de 500 morts, dont la plupart sont des civils. La majorité de ces attaques a été perpétrée dans l'ouest du pays, dans la zone dite des trois frontières : Mali-Niger-Burkina Faso. La plus récente attaque a visé lundi le village de Darey-Daye, près de la frontière malienne, occasionnant la mort de 37 personnes. Hier encore, 47 civils et militaires sont morts au Burkina Faso suite à une attaque terroriste. Les auteurs de ces attaques gratuites contre des populations sans défense doivent rendre compte de leurs crimes odieux.

Cette recrudescence d'attaques terroristes dans les pays africains intervient à un moment où presque toute l'attention de la communauté internationale est tournée vers la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Une calamité ne doit pas en cacher une autre. Les efforts que nous consentons pour éradiquer la propagation de la maladie à coronavirus ne doivent pas nous faire oublier la menace du terrorisme international. Cela est d'autant plus vrai que les multiples défis auxquels font face depuis toujours les gouvernements et les populations des régions africaines affectées par ce fléau les rendent encore plus vulnérables. Ces défis ont pour noms pauvreté, famine, précarité, ignorance, chômage des jeunes, porosité des frontières et conflits intercommunautaires. Tous ces défis ont facilité l'expansion rapide de la menace terroriste que j'évoquais plus haut. La faiblesse des systèmes de défense de ces pays, ainsi que les instabilités politiques, sont des facteurs aggravants.

Devant une situation aussi dramatique, la communauté internationale a le devoir de prendre urgemment des mesures pour aider, avant qu'il ne soit trop tard, les gouvernements des pays africains affectés, car, il faut le souligner, Daech n'a jamais caché son ambition de retrouver la capacité de planifier et de fomenter des attaques internationales, même à travers le biais de l'un de ses affiliés régionaux devenus puissants.

Ma délégation est d'avis que le combat contre le terrorisme ne se gagne pas uniquement au moyen des forces militaires. Il se gagne aussi à travers la mise en œuvre des programmes de développement et des mesures visant à éradiquer les comportements sous-jacents qui facilitent l'émancipation du terrorisme. Il s'agit notamment de la corruption, du commerce illicite des ressources naturelles et du blanchiment d'argent, pour ne citer que ceux-là. Les États doivent, à cet effet, œuvrer au respect des recommandations formulées dans la résolution 2462 (2019), ainsi que de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent et l'émergence et la diffusion en ligne des idées et des discours terroristes.

C'est à ce niveau que je voudrais saluer les efforts remarquables de toutes les entités compétentes des Nations Unies, et particulièrement le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui, en dépit des contraintes liées à la pandémie de COVID-19, ont su trouver les voies alternatives nécessaires pour assurer la continuité du renforcement des capacités des États Membres au moyen de procédures innovantes d'évaluation à distance, de formation en ligne et d'organisation d'événements virtuels.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer la conviction de mon pays que la lutte contre le terrorisme requiert l'engagement de tous. Pour qu'elle soit efficace, notre approche doit être globale, prenant en compte les raisons socioéconomiques et politiques de la radicalisation. Les actions militaires doivent nécessairement être accompagnées par des actions soft de développement et de bonne gouvernance.

M. Lipand (Estonie) (*parle en anglais*) : Je tiens, en premier lieu, à remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Coninsx de leurs exposés détaillés, dans lesquels ils nous ont livré leurs dernières conclusions sur les menaces posées par Daech et ses affiliés. En tant que l'un des rédacteurs sur l'Afghanistan, nous apprécions aussi vivement l'éclairage apporté par M. Davood Moradian.

Dans son rapport (S/2021/682), le Secrétaire général note que la pandémie a eu des répercussions considérables sur la menace terroriste. Les mesures prises pour lutter contre la propagation du virus ont compliqué les projets et les opérations des terroristes. Le transport, le recrutement et la collecte de fonds sont devenus plus difficiles dans de nombreuses régions du monde.

Nous devons cependant rester vigilants. Les rapports de l'ONU soulignent que la menace subsiste et augmente dans les zones de conflit, comme l'Afghanistan et le Sahel. Nous restons préoccupés au sujet de ces régions et d'autres, où Daech et Al-Qaida continuent de compromettre la sécurité régionale.

La détérioration de la situation en Afghanistan reste très préoccupante. Le nombre de civils tués et blessés a atteint le plus haut niveau jamais enregistré. La moitié de la population afghane a besoin d'une aide humanitaire. L'Estonie appelle les détenteurs du pouvoir à respecter le droit international et les droits de la personne et à veiller à ce que le terrorisme ne trouve ni soutien ni refuge dans le pays.

L'Estonie est également consciente de la menace que représente l'État islamique du Grand Sahara. L'organisation continue d'orchestrer des attaques contre les forces de sécurité internationales et les communautés locales dans la zone des trois frontières entre le alile Burkina Faso et le Niger.

Dans ces zones, le terrorisme est étroitement lié à d'autres formes de violence communautaire. En conséquence, pour lutter contre l'extrémisme et le terrorisme, il faut consacrer davantage d'attention à l'apaisement des tensions intercommunautaires et à la promotion de la réconciliation politique.

Nous sommes confrontés à des problèmes de sécurité nouveaux et complexes, notamment les cybermenaces et les menaces hybrides, et à des capacités telles que les drones, qui accentuent la menace réelle que représentent les terroristes pour les populations civiles et pour nos hommes et femmes déployés au sein d'opérations et de missions de maintien de la paix dans le monde entier.

Compte tenu de l'évolution constante de la menace, nous saluons le rôle joué par l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale et l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs dans la lutte contre toutes les formes de terrorisme dans l'Union européenne et au-delà. Nous nous félicitons du renforcement de la coopération entre ces agences et l'ONU.

Des efforts coordonnés doivent être déployés pour relever les défis posés par les combattants terroristes étrangers. L'Estonie félicite le Bureau de lutte contre le terrorisme de la coordination du pacte mondial d'appui intégré de l'ensemble de l'ONU aux États Membres visant à assurer la protection, le rapatriement

de plein gré, ainsi que la poursuite, la réadaptation et la réintégration, des personnes suspectées d'avoir des liens avec des groupes terroristes qui retournent d'Iraq et de Syrie.

Enfin, les États doivent veiller à ce que toutes les mesures de lutte contre le terrorisme soient conformes à leurs obligations au regard du droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit des réfugiés et le droit international humanitaire. Le non-respect de ces principes pourrait porter atteinte aux activités de lutte contre le terrorisme et exacerber la radicalisation, qui est alimentée par la violence et un sentiment d'impunité.

Nous condamnons toutes les tentatives d'utilisation abusive du programme de lutte contre le terrorisme comme prétexte à des violations des droits de la personne ou à la réduction au silence des opposants politiques et des membres de minorités religieuses ou ethniques.

M^me^ Broadhurst Estival (France) : Je souhaiterais également commencer par remercier M. Voronkov, M^me^ Coninsx et M. Moradian pour leurs présentations et leurs témoignages extrêmement complets et intéressants.

La lutte contre le terrorisme demeure plus que jamais une priorité. Les derniers développements en Afghanistan, qui pourraient entraîner une recrudescence de la menace terroriste, nous le rappellent avec force.

La France prend toute sa part dans la lutte contre le terrorisme, notamment au sein de la coalition internationale contre Daech, qui s'est réunie le 28 juin dernier à Rome. Cette coalition est le socle de la lutte internationale contre Daech. Notre action collective a également été renforcée grâce à l'adoption par consensus par l'Assemblée générale du septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 75/291 de l'Assemblée générale) en juin dernier.

Si Daech ne contrôle plus de territoire et que les populations sous son joug ont été libérées en Iraq et en Syrie, nous le savons, la menace demeure forte dans un contexte où le terrorisme continue de s'étendre. En Afghanistan, la victoire des Taliban, dont nous savons qu'ils n'ont pas rompu leurs liens avec certains groupes terroristes, pourrait aggraver la menace localement mais aussi dans toute la sous-région. L'extension de Daech en Afrique centrale et en Afrique australe demeure tout autant un sujet de préoccupation majeur.

Le premier axe de notre action commune contre le terrorisme doit être de tarir les ressources des groupes terroristes. À ce titre, à l'occasion de la Semaine de la lutte contre le terrorisme organisée par l'ONU, la France et l'Inde, ensemble, ont organisé le 25 juin dernier, avec 172 participants et les entités compétentes des Nations Unies, un évènement sur la lutte contre le financement du terrorisme. Cette réunion a mis en avant les risques associés à la fois aux actifs virtuels et aux nouveaux instruments de financement, mettant en exergue en particulier la nécessité que les actuelles obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme s'appliquent de la même façon à toutes les institutions, qu'elles soient virtuelles ou non virtuelles. Ces obligations découlent en premier lieu de la résolution 2462 (2019) que la France a portée en 2019, mais également des recommandations du Groupe d'action financière. Nous continuerons d'être engagés dans cette lutte, en encourageant en particulier la tenue d'une troisième Conférence de lutte contre le financement de Daech et d'Al-Qaida, dès que la situation sanitaire le permettra.

Le deuxième axe de notre effort commun doit être de traiter des causes profondes du terrorisme. Les groupes terroristes se nourrissent des frustrations et des situations de désespoir et de conflit. Nous devons d'une part traiter les causes profondes des conflits, de l'extrémisme et du terrorisme. En Syrie par exemple, cela passe par une solution politique conforme aux termes de la résolution 2254 (2015), et en Iraq, par la stabilisation et la reconstruction.

Nous devons, d'autre part, combattre sans relâche l'endoctrinement idéologique en luttant notamment contre le détournement d'Internet à des fins terroristes, notamment comme vecteur de diffusion de la propagande de Daech. La France continue, de manière constante et déterminée, à renforcer la réponse nationale, européenne et internationale pour contrer cette diffusion, en lien avec le secteur privé et en particulier avec les entreprises d'Internet. Je me réjouis à cet égard que l'Appel de Christchurch, que nous avons lancé avec la Nouvelle-Zélande, ait réuni de nombreux États, au nombre de 55 aujourd'hui, auxquels s'ajoutent la Commission européenne, deux organisations internationales ainsi que 10 entreprises.

Enfin, et c'est mon troisième point, la lutte contre le terrorisme doit se faire dans le respect de nos principes. Il s'agit tout d'abord de l'inscrire dans le cadre du respect des droits de l'homme, du droit international

et du droit international humanitaire. Notre action collective doit ainsi veiller à ce que les dispositifs de lutte antiterroriste fonctionnent tout en permettant aussi une action humanitaire indispensable. Cette lutte doit ensuite permettre d'obtenir la justice pour l'ensemble des victimes de cette barbarie.

Le 31 mars 2021, 18 ministres des affaires étrangères, dont celui de la France, ont publié une tribune pour rappeler qu'ils ne resteraient pas silencieux face aux crimes commis en Syrie, dont ceux commis par Daech, qui peuvent être assimilés à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité. Les membres peuvent être assurés que tout sera mis en œuvre pour qu'ils ne restent pas impunis.

Ces crimes ont un impact insupportable en premier lieu sur les enfants. Contrairement à leurs parents, les enfants n'ont pas choisi de rejoindre des groupes terroristes dans une zone de guerre sur laquelle nous n'exerçons aucun contrôle. Au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant, les orphelins et les mineurs non accompagnés les plus vulnérables doivent être rapatriés lorsque les conditions le permettent. La France l'a fait à plusieurs reprises et continuera à le faire. Les combattants terroristes étrangers adultes ayant rejoint les rangs de Daech doivent, quant à eux, être jugés au plus près du lieu où ils ont commis leurs crimes. C'est pour nous une question de sécurité et de justice, mais également une obligation morale vis-à-vis de leurs victimes.

En conclusion, la France tient à assurer qu'elle continuera de manière ferme et déterminée à prendre toute sa part dans la lutte internationale contre le terrorisme dans le monde afin de venir à bout de ce fléau.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé la présente séance et de s'être rendu à New York pour la tenir. Je remercie également le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov et la Sous-Secrétaire générale Michèle Coninsx de leurs exposés sur le treizième rapport stratégique du Secrétaire général (S/2021/682), ainsi que le Secrétaire général pour l'avoir rédigé.

Comme l'ont dit toutes les autres délégations qui se sont exprimées avant moi, la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et ses affiliés reste réelle et dangereuse. Comme l'indiquent les conclusions du rapport, le groupe conserve une certaine capacité opérationnelle et pourrait entreprendre d'intensifier ses activités dans un contexte post-coronavirus.

Je voudrais évoquer l'expérience du Kenya pour illustrer certaines des réponses apportées dans différents pays et sur différents théâtres que le Conseil pourrait utiliser et dont il pourrait tirer des enseignements. Nous sommes un État de première ligne dans la lutte contre le terrorisme international, et depuis l'attaque d'Al-Qaida contre l'ambassade des États-Unis en 1998, qui a considéré alors les Kényans comme des dommages collatéraux acceptables de ses agissements diaboliques, nous nous sommes efforcés de nous engager pleinement dans cette lutte.

Nous avons mis en commun nos capacités au sein du Gouvernement et, aujourd'hui, le terrorisme fait l'objet d'une véritable approche pluri-institutions qui s'applique du niveau national au niveau local et qui repose sur le partage de renseignements et l'action locale conjointe. Nous avons également mis en place ce que nous estimons être un dispositif de prévention solide, qui continue d'évoluer et qui comprend le désengagement dès les premières étapes du cycle de radicalisation et de recrutement, jusqu'au désengagement des combattants endurcis qui ne trouvent pas leur place dans notre système judiciaire.

Nous avons travaillé avec le secteur pénitentiaire et notre système judiciaire pour faire en sorte que nos magistrats et juristes soient mieux informés des lois en vigueur et du type de menace auquel nous sommes confrontés. Nous avons travaillé à la mise en place de programmes visant à lutter contre l'extrémisme violent et nous les avons maintenant étendus au secteur de la sécurité de manière à pouvoir transmettre directement et de manière opérationnelle des messages sur les sites où Al-Shabaab et des groupes similaires tentent de faire passer leur discours.

Nous voulons que le grand public soit impliqué et conscient de ce défi, et nous sommes déterminés à travailler avec nos partenaires aux niveaux régional et mondial. Nous avons lancé ce que nous appelons des plans d'action au niveau des comtés qui rassemblent la société civile, l'administration locale, différents ministères et organismes de sécurité pour diagnostiquer un problème selon un certain modèle et prendre des mesures ensemble. Nous sommes très reconnaissants à certains des pays qui siègent au Conseil d'avoir été des partenaires solides dans cette entreprise.

Si j'évoque cette expérience, c'est uniquement pour faire passer un message simple, à savoir que, dans les années à venir, nous allons devoir mettre en place des capacités de lutte contre le terrorisme au sein des

États, non pas simplement sous forme de mécanismes temporaires destinés à faire face à des épisodes ou à des défis ponctuels, mais plutôt comme des capacités permanentes.

Je souhaite attirer l'attention sur une préoccupation spécifique mentionnée dans le rapport en ce qui concerne les victimes de violences sexuelles commises par Daech et les enfants nés de ces abus, dont beaucoup restent confinés dans des camps en Iraq et en Syrie. Malheureusement, ces centres de détention sont en train de devenir non seulement des terrains propices au recrutement et à la radicalisation, mais aussi des incubateurs d'éléments terroristes fervents. Il faut agir de manière énergique pour rompre ce cercle vicieux, et nous recommandons vivement au Conseil de prendre en considération cette question et de prendre des mesures en conséquence dans la gestion des mandats associés à ces camps.

Nous sommes alarmés par l'expansion de Daech dans de nombreuses régions, notamment dans les pays d'Afrique. Ses prétendues provinces et ses ramifications s'enracinent dans des situations de conflit aux implications considérables. Nous nous félicitons de la prise de conscience de cette menace dans les pays d'Afrique, comme l'ont évoqué les délégations qui se sont exprimées avant moi. Nous aimerions toutefois ajouter une mise en garde, à savoir qu'il faut éviter d'associer l'Afrique à Daech ou au terrorisme, car l'écrasante majorité des pays africains n'est pas confrontée à la menace de Daech. Non seulement cette association donne une vue déformée de la réalité, mais elle peut aussi influencer négativement notre réponse au problème tel qu'il existe.

Premièrement, cela donne deux orientations à la lutte contre le terrorisme, portant l'une sur Daech en Afrique, et l'autre sur le terrorisme hors du continent. Les doubles approches sont habituellement caractérisées par le deux poids, deux mesures et n'apportent probablement pas un soutien suffisamment solide aux pays d'Afrique.

Deuxièmement, cela pourrait générer un sentiment de désespoir au sein de la communauté internationale en donnant aux décideurs l'impression que le continent tout entier est touché par le terrorisme, et que si le problème est aussi vaste, il n'y a peut-être rien à faire. En conséquence, j'estime que nous devons être conscients de cette possibilité lorsque nous abordons ce problème.

Cela dit, comme le montrent les événements qui ont mené à la prise du pouvoir par les Taliban en Afghanistan, le Conseil doit prendre en compte la possibilité que des groupes extrémistes ou des groupes originaires d'Afrique ou des groupes internationaux ayant une vision extrémiste du monde s'inspirent de ces événements, ce qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques à long terme. J'ai écouté très attentivement Davood Moradian et je suis convaincu qu'il a beaucoup à apporter en termes d'idées et de rectitude.

Nous continuons tous de trouver préoccupant que les activités de financement du terrorisme de groupes tels que les Chabab se sont intensifiées, les recettes qu'ils collectent étant parfois égales, voire supérieures, à celles du Gouvernement fédéral somalien, ainsi que d'autres gouvernements. Nous estimons que nous ne sommes pas suffisamment mobilisés pour étouffer le financement du terrorisme de ces groupes, et nous devons admettre ce fait et renforcer considérablement notre action aux niveaux régional et mondial.

Je recommande au Conseil vos commentaires sur la prévisibilité et la transparence de la procédure d'inscription, Monsieur le Président. J'estime que nous devons prendre cette question très au sérieux. Lorsque des pays portent un groupe terroriste à l'attention du Conseil, ils doivent pouvoir se référer aux critères clairs et établis qui s'appliquent. Lorsque le Kenya a tenté de porter un certain groupe à l'attention du Conseil, sa demande a été refusée, même si nous savons tous que le groupe en question est affilié à Al-Qaida et qu'il est clairement visé par le régime de sanctions établi par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées. Cela nuit à la crédibilité du régime de sanctions du Comité 1267, car il semble que les règles varient en fonction des situations.

Nous sommes pleinement conscients des limites fixées lorsqu'on réfléchit aux effets que peut avoir la lutte contre le terrorisme sur l'aide humanitaire, mais nous souhaiterions que le Conseil se penche de plus près sur le fait que le terrorisme en lui-même a été et continue d'être à l'origine de crises humanitaires. Le fait que des groupes terroristes tentent de détruire des États pour contrôler des populations est en soi un des principaux facteurs de catastrophes humanitaires. La lutte contre le terrorisme n'est donc pas opposée à l'action humanitaire. C'est un des outils qui permettent de prévenir des catastrophes humanitaires.

Plutôt que de répéter à l'envi les principes que nous observons tous, nous recommandons vivement de tenir un débat sérieux sur les exceptions que nous devrions prévoir, la manière de les mettre en œuvre et les mesures à prendre pour continuer de renforcer le régime de lutte contre le terrorisme. Nous sommes ouverts à ce débat. C'était l'objectif de notre réunion organisée selon la formule Arria, et nous espérons que ce débat aura lieu plutôt que de reprendre les mêmes discussions et les mêmes arguments en vase clos, alors que les terroristes continuent d'utiliser les chaînes d'approvisionnement humanitaire pour se procurer des ressources et recruter de nouveaux membres.

Nous recommandons également vivement de protéger les processus démocratiques et de lancer un appel mondial uni pour dénoncer toute tentative d'éléments de l'EIIL ou d'Al-Qaida de s'approprier les aspirations politiques légitimes des citoyens. En particulier, nous estimons que les élections dans les pays de notre région où se trouvent des groupes d'Al-Qaida ou de l'EIIL doivent faire l'objet de mesures de protection spécifiques pour prévenir l'appropriation des structures étatiques par les organisations terroristes. À cette fin, les effets de la résolution 1267 (1999) doivent être pleinement ressentis, et nous recommandons au Conseil de désigner les Chabab en tant que groupe affilié à Al-Qaida. Nous estimons que cela reflétera le sérieux avec lequel le Conseil envisage le terrorisme, la nécessité de demander des comptes aux terroristes et la structure qu'il a mise en place après le 11 septembre 2001. Nous estimons que dans le cas contraire, le Conseil de sécurité paraîtra se soustraire à ses propres engagements en matière de lutte contre le terrorisme.

Je suis désolé d'avoir parlé aussi longtemps. Je conclus en soulignant qu'un élément qui manque à notre dialogue et à nos délibérations concernant la lutte contre ce problème, c'est probablement ce à quoi la représentante du Mexique a fait allusion plus tôt à propos de la masculinité, c'est-à-dire la manière dont l'identité et l'édification de l'État interagissent pour produire une pensée, une vision du monde et une radicalisation terroristes. Nous estimons qu'il faut examiner la manière dont l'identité est utilisée et promue dans le cadre du processus d'édification de l'État, lorsque nous œuvrons à la consolidation de la paix, lorsque nous supervisons des transitions hors du cadre des missions de maintien de la paix des Nations Unies, et lorsque nous promouvons un appui à long terme en faveur des pays en proie aux activités de groupes terroristes. Enfin, je tiens à souligner que nous appuyons la déclaration à presse (SC/14609) distribuée par le Président, ainsi que le contenu et l'esprit de cette déclaration.

M. Pham (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov, la Sous-Secrétaire générale Coninsx et M. Moradian de leurs exposés instructifs.

Nous trouvons profondément préoccupant que la menace que représente Al-Qaida en Iraq (Daech) continue de s'aggraver et que Daech tente de se regrouper et de retrouver sa capacité à commettre des attaques. La région africaine est affaiblie par les conflits en cours, des crises humanitaires, des catastrophes naturelles et des maladies meurtrières. Elle est à présent menacée par la présence croissante de terroristes dans la région. Comme nous avons pu l'observer, les conséquences socioéconomiques de la pandémie de maladie à coronavirus s'intensifient dans les situations de conflit. Elles pourraient exacerber des conditions susceptibles d'être exploitées à moyen et à long terme par Daech et ses affiliés.

Dans ce contexte, je souhaite partager les points suivants. Premièrement, la communauté internationale doit rester vigilante en permanence et être prête à réagir. La coopération et l'aide technique internationales sont essentielles au renforcement des capacités régionales et nationales afin que les maillons les plus faibles ne puissent être exploités par les terroristes. La coopération opérationnelle permet de surveiller de plus près les mouvements des terroristes, de détecter et de contrer les menaces imminentes et de lutter contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent. Nous saluons les efforts que déploient le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et les entités compétentes en vertu du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme pour coordonner la lutte contre le fléau que représente Daech.

Deuxièmement, une stratégie efficace de lutte contre le terrorisme doit être pleinement conforme à la Charte des Nations Unies et au droit international, notamment le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et le droit des réfugiés. Il faut remédier d'urgence et de manière durable à la situation humanitaire et d'insécurité liée à la présence de milliers de combattants de Daech, notamment les combattants terroristes étrangers et les membres de leurs familles qui sont toujours en Iraq et en Syrie. Nous engageons les États Membres et les organisations internationales à renforcer le partage de pratiques optimales en matière

de réintégration et de réhabilitation, en protégeant, le cas échéant, l'intérêt supérieur des enfants. Les actes de terrorisme doivent faire l'objet de poursuites et de sanctions conformément à la règle du droit.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit rester fermement engagé à utiliser tous les outils à sa disposition pour détecter et prévenir de nouvelles menaces terroristes. Nous devons accorder une plus grande attention à l'utilisation d'Internet et des nouvelles technologies par les terroristes dans le but de récolter des fonds, de recruter de nouveaux membres et de propager leurs objectifs.

Les derniers faits nouveaux survenus en Afghanistan nécessitent une vigilance accrue et une coopération renforcée pour lutter contre le terrorisme dans la région. À cet égard, nous rappelons la déclaration à la presse (SC/14604) publiée cette semaine par le Conseil, dans laquelle il souligne qu'il importe de veiller à ce que le territoire de l'Afghanistan ne soit pas utilisé pour menacer ou attaquer tout autre pays. Il y souligne également que les parties ne doivent pas soutenir les terroristes opérant sur le territoire de tout autre pays.

Enfin, et surtout, le terrorisme ne pourra être éradiqué que si on l'aborde de manière globale. Des stratégies globales doivent s'attacher à remédier à ses causes profondes, à édifier des sociétés unies qui résistent au terrorisme et à la radicalisation, et à encourager un développement socioéconomique durable, une culture de paix et de tolérance, la réconciliation nationale et l'harmonie. Une approche mobilisant l'ensemble de la société et associant tous les acteurs, y compris les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les entreprises technologiques, reste très pertinente.

Le Viet Nam demeure résolument opposé au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous continuerons de nous employer activement à faire progresser la lutte mondiale contre le terrorisme, sur la base de la Charte des Nations Unies, du droit international et de nos valeurs communes.

M^me^ Prince (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : À notre tour, nous remercions les intervenants de leurs exposés.

La menace que représentent le terrorisme et l'extrémisme violent est l'un des défis les plus complexes que nous ayons à relever. Chaque jour, des personnes continuent de perdre la vie à cause du terrorisme, et des familles et des communautés continuent de souffrir. De fait, le 21 août marque la Journée internationale du souvenir en hommage aux victimes du terrorisme. Ce jour-là, Saint-Vincent-et-les Grenadines se joindra à la communauté mondiale pour marquer une pause et rendre hommage à toutes les personnes touchées par le terrorisme. À l'approche de cette journée, nous sommes plus conscients que jamais qu'il nous faut nous attaquer directement aux causes profondes du terrorisme, pour veiller à ce que ses victimes n'aient pas souffert en vain.

Si nous condamnons tous les actes de violence et les crimes atroces commis par Daech et les organisations qui lui sont affiliées, il est important de reconnaître que les méthodes traditionnelles de guerre ont changé et que la menace du terrorisme s'accroît. Daech et d'autres groupes terroristes ont profité, en ligne et sur le terrain, des perturbations, des griefs et des menaces au développement suscités par la crise mondiale sans précédent que nous traversons.

Saint-Vincent-et-les Grenadines prend note avec inquiétude des conclusions du rapport du Secrétaire général (S/2021/682) concernant le continent africain, où les organisations régionales affiliées à Daech se sont encore renforcées, notamment en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en Afrique centrale et en Afrique de l'Est. Nous sommes particulièrement préoccupés par sa propagation depuis le Mali vers le Burkina Faso et le Niger, et par ses incursions depuis le Nigéria au Cameroun, au Niger et au Tchad, et depuis le Mozambique en République-Unie de Tanzanie. Nous constatons également avec inquiétude que l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan a étendu sa présence dans plusieurs provinces d'Afghanistan, et que les groupes affiliés à Daech en Asie du Sud-Est continuent de perturber les opérations antiterroristes en maintenant un rythme d'attentats soutenu. Nous ne pouvons pas laisser l'Afghanistan redevenir un refuge pour le terrorisme.

Toutes les actions de lutte antiterroriste doivent être menées dans le respect du droit international et en appliquant pleinement les dispositions de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Nous appelons les États Membres à redoubler d'efforts et à rester attachés à protéger et promouvoir sans réserve les droits humains et les libertés fondamentales dans le cadre de tous les efforts déployés pour combattre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Nous devons également partager de manière efficace, rationnelle et responsable les informations avec nos partenaires régionaux et internationaux.

Face aux préoccupations suscitées par le terrorisme, et dans le but de renforcer et de garantir une région des Caraïbes sûre et libre, Saint-Vincent-et-les Grenadines reste attaché à la stratégie de lutte contre le terrorisme de la Communauté des Caraïbes, qui a été conçue, d'une part, pour atténuer le risque de terrorisme et de l'extrémisme violent qui lui est associé en privant les terroristes des voies et moyens leur permettant de mener leurs activités et, de l'autre, pour améliorer les défenses de la Communauté des Caraïbes face aux attaques terroristes.

La lutte contre le financement du terrorisme reste un élément primordial de l'action mondiale contre le terrorisme. C'est pourquoi, dans nos efforts pour contrer les nouveaux risques de financement du terrorisme, nous devons appliquer intégralement la résolution 2462 (2019), qui donne l'obligation aux États Membres de désorganiser et d'ériger en infraction pénale le financement du terrorisme, quelle qu'en soit la raison. En outre, toutes les initiatives visant à lutter contre le financement du terrorisme doivent être conçues de manière à préserver toutes les activités financières légitimes et bien gérées, y compris dans les juridictions offshore.

Pour terminer, nous réaffirmons notre attachement à la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents, de la résolution 1373 (2001) et de toutes les résolutions sur la lutte antiterrorisme qui ont suivi. En outre, il est impératif que le Conseil de sécurité continue de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons rester déterminés à renforcer l'alliance mondiale contre le terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, je tiens à remercier la Division des affaires du Conseil de sécurité, sa directrice et son équipe, pour tout le concours qu'elles ont apporté à la présidence indienne du Conseil.

La séance est levée à 12 h 15.